



Centre Info

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014



# SOMMAIRE

---

Préambule	p. 4
Centre Inffo, opérateur de l'État investi d'une mission de service public	p. 6
La gouvernance de Centre Inffo	p. 8
Accompagner la réforme et soutenir les politiques publiques	p. 10
La réforme au cœur des portails nationaux ouverts au public le plus large	p. 12
L'expertise de Centre Inffo au service de ses partenaires	p. 14
Centre Inffo au côté des acteurs régionaux	p. 16
Centre Inffo, au carrefour de l'Europe et de la francophonie	p. 18
2014 : une offre de service recentrée sur la réforme	p. 20
Piloter la performance de Centre Inffo	p. 26

## ANNEXES

Textes officiels de Centre Inffo	p. 30
Partenariats institutionnels de Centre Inffo formalisés par voie de convention	p. 33
Parutions de la presse d'actualité	p. 34
Principales bases de données de Centre Inffo en accès libre	p. 35
Sites internet créés et/ou gérés par Centre Inffo	p. 36
Les principaux sites thématiques de Centre Inffo	p. 38
Le portail Orientation pour tous	p. 40
Liste des sigles	p. 43
Sommaire projet d'activités 2015	p. 44
Résolutions proposées par le bureau du 5 mai 2015 à l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2015	p. 45

---

# *Préambule*



**Julien Nizri**  
directeur général



**Louis-Charles Viossat**  
président du conseil d'administration

# CENTRE INFFO, OPÉRATEUR DE L'ÉTAT INVESTI D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

*Une mission nationale d'information sur la formation au service des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et de l'ensemble des acteurs de la formation et de l'orientation tout au long de la vie.*

**14** années

de présence à Saint-Denis (93), où, depuis 2001, Centre Inffo est installé dans ses propres locaux au 4, avenue du Stade-de-France.



## *La mission*

Centre Inffo est une association loi 1901 à but non lucratif, créée par le décret n° 76-203 du 1<sup>er</sup> mars 1976, chargée de développer l'information sur la formation permanente. Centre Inffo constitue ainsi l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de l'orientation et la formation professionnelles.

Centre Inffo a pour mission d'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation à destination, plus particulièrement, des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Il intervient dans le cadre des politiques publiques : nationales, européennes (à travers sa position de référent national au sein du CEDEFOP) et territoriales. Il réalise cette mission en liaison avec les dispositifs régionaux d'information, en particulier avec les CARIF.

Centre Inffo est chef de projet de la maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre du portail Orientation pour tous (le portail de l'État, des partenaires sociaux et des Régions).

D'autre part, Centre Inffo intervient pour l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle, lesquels ont vocation à accueillir, informer, conseiller, orienter ou assister le public.

*Cf. Textes officiels en annexe 1*

## 2012-2015 : LE 4<sup>E</sup> CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Les conditions de réalisation et de suivi des missions de service public de l'association font l'objet d'une contractualisation pluriannuelle avec l'État. Elles ont été concrétisées en 2012 par la signature d'un quatrième contrat d'objectifs et de moyens couvrant la période 2012-2015. En outre, par avenant à ce contrat, Centre Inffo développe des activités liées à l'innovation et à la formation ouverte et à distance.

## ET SES 4 AXES DE DÉVELOPPEMENT

1. **Accroître la capitalisation de l'information sur la formation professionnelle**
  - Dynamiser la gestion et l'utilisation des ressources documentaires et des bases de données
  - Renforcer les partenariats nécessaires à la capitalisation de l'information
2. **Ouvrir l'information sur les formations, les dispositifs et les métiers au public le plus large**
  - Faire évoluer et renforcer la ligne éditoriale des produits d'actualité
  - Enrichir le contenu de l'information numérique et renforcer l'accessibilité des sites internet
  - Assurer le développement permanent des contenus du portail national de l'orientation
3. **Renforcer la professionnalisation des réseaux, systèmes et des acteurs de la formation professionnelle**
  - Développer les partenariats et les coopérations avec les acteurs et réseaux de la formation professionnelle
  - Recentrer la diffusion de l'expertise dans le champ concurrentiel sur les attentes prioritaires du public
4. **Assurer la mise en place, le développement et l'animation du système national d'information sur l'offre de formation**

### *La définition d'un nouveau plan d'action pour développer les ressources propres en 2015*

Réuni en séminaire en octobre, le Conseil d'administration a établi les grandes lignes d'un plan d'action pour développer les ressources propres de Centre Inffo en optimisant ses atouts. Ce plan d'action, validé par le Conseil d'administration de décembre 2014, porte sur trois axes prioritaires déclinés dans le projet d'activités 2015.

#### **Accroître la notoriété et la visibilité de Centre Inffo**

Que ce soit pour conforter ses missions de service public ou accroître ses ressources propres, Centre Inffo devra être davantage connu des professionnels et décideurs des secteurs emploi-formation-orientation et du grand public. Pour ce faire, quatre pistes sont privilégiées dès 2015 :

- élaborer une stratégie de communication et organiser la fonction de communication au sein de Centre Inffo ;
- créer une ou plusieurs marques dédiées (pour les études-conseil, l'offre de formation, les événements...);
- renforcer les partenariats avec le CNEFOP et les acteurs régionaux ;
- concevoir un extranet pour les conseillers du CEP, en lien avec le réseau des CARIF-OREF, le CNEFOP et d'autres partenaires.

#### **Rationaliser et optimiser l'offre de service existante**

Centre Inffo adaptera son offre de service avec une approche marketing, en la recentrant en fonction des besoins des différents publics auxquels il s'adresse :

- dans un objectif de qualité pour améliorer l'ergonomie des produits et mieux satisfaire les abonnés, clients et utilisateurs ;
- en recherchant une économie de ressources, à partir d'une offre « cœur de métier » qui s'adapte aux différents segments de publics ;
- en intégrant autant que possible les perspectives de démultiplication par l'usage de technologies permettant une offre à distance (webconférence, FOAD...).

#### **Développer une nouvelle offre commerciale**

De nouveaux champs d'action seront explorés et mis en œuvre, en particulier :

- les missions de conseil et d'accompagnement dans le secteur emploi-formation, ce qui implique la structuration de cette fonction au sein de Centre Inffo ;
- les études et enquêtes dans le secteur formation-orientation ;
- l'intermédiation entre l'offre et l'achat de formation, en développant l'outil Kelixto et en adaptant son modèle économique ;
- une offre de formation multimodale adaptée aux différents rythmes et besoins des clients de Centre Inffo.

# La gouvernance de Centre Inffo

## UN CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUVELÉ EN 2014

Renouvelée en 2014, la composition du conseil d'administration a été fixée par l'arrêté du 24 juin 2014 (cf. annexe). Lors de la séance du 26 juin 2014, le conseil a élu comme président Louis-Charles Viossat (président sortant), ainsi qu'un nouveau bureau.

Par ailleurs, Julien Nizri a été nommé directeur général par le conseil d'administration lors de sa séance du 5 mai 2014 et a pris ses fonctions le 2 juin 2014, succédant à Julien Veyrier appelé à d'autres responsabilités.

Article 3 du décret constitutif de Centre Inffo :  
« Le conseil d'administration est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées (...) Les membres du conseil d'administration sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle. »

### L'arrêté du 24 juin 2014 a désigné 35 membres du CA de Centre Inffo

#### Collège des employeurs

Bernadette Abadie (MT)	MEDEF
Alain Druelles (MT)	MEDEF
Claire Gramfort (MT)	MEDEF
Pierre Courbebaisse (MT)	CGPME
Jean-Pierre Jousse (MS)	CGPME
Isabelle Bricard (MT)	UPA
Patrice Guezou (MS)	CCI France
Céline Maginot (MT)	FNSEA
Jérôme Lachaux (MS)	FNSEA

#### Collège des syndicats de salariés

Jean-François Foucard (MT)	CFE-CGC
Anne Lecrenais (MS)	CFE-CGC
Daniel Jamme (MT)	CFDT
Marie-Pierre Sinou (MS)	CFDT
Jean-Pierre Therry (MT)	CFTC
Jean-Pierre Koechlin (MS)	CFTC
Magali Bourdon (MT)	CGT
Djamal Teskouk (MS)	CGT
Jean-Luc Giraudon (MT)	CGT-FO
Nicolas Faintrenie (MS)	CGT-FO
Jean-Claude Tricoche (MT)	UNSA
Jean-Marie Truffat (MS)	UNSA

#### Collège des pouvoirs publics

Jean-Marc Huart	Sous-directeur des politiques de formation et du contrôle, commissaire du gouvernement
Michel Ferreira-Maia (MT)	Chef de la mission des politiques de formation et de qualification, sous-direction des politiques de formation et du contrôle, DGEFP.
Nathalie Deville (MS)	Chargée de mission, mission des politiques de formation et de qualification, DGEFP
Yves Beauvois (MT)	Chef du bureau de la formation professionnelle continue, sous-direction des lycées, Direction de l'enseignement scolaire, MENESR
Christine Bruniaux (MS)	Chef du département Stratégie, formation et emploi, MESR
Martial Georget (MT)	Chef du bureau de la formation, DGCS
Béatrice Marchand (MS)	Chargée de mission au bureau de la formation, DGCS
Yveline Guegan (MT)	Chef du bureau des partenariats professionnels, sous-direction des politiques de formation et d'éducation, service de l'enseignement technique, Direction générale de l'enseignement et de la recherche, MAAF
Philippe Joly (MS)	Adjoint au chef du bureau des partenariats professionnels, MAAF

#### Collège des personnalités qualifiées

Louis-Charles Viossat	Inspecteur général des affaires sociales
Jacques Bahry	Président du Forum français pour la formation ouverte et à distance (FFFOD)
Charlotte Duda	Directrice des ressources humaines, Stream International
Marie-Thérèse Geffroy	Présidente de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)
George Asseraf	Directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)

#### Les contrôleurs d'Etat

Alain Casanova	Chef de la Mission de contrôle général emploi et formation professionnelle (CGEFP)
Jean-Baptiste Rotsen	CGEFP

#### Le commissaire aux comptes

Christian Brossier	SEFICO
--------------------	--------

Membre titulaire (MT)  
Membre suppléant (MS)

NB : en 2014, 8 postes restaient à pourvoir au CA : 4 représentants des Régions (2 MT, 2 MS), 3 représentants du collège employeurs (3 MS Medef), 1 personnalité qualifiée (MT).

Les statuts de Centre Inffo précisent que :  
- le directeur siège de droit au conseil d'administration et au bureau, avec voix consultative (article 12) ;  
- deux représentants du comité d'entreprise siègent au conseil d'administration avec voix consultative (article 3).

## 99 salariés

En 2014, Centre Inffo employait 99 salariés (représentant 95 équivalents temps plein) aux compétences diversifiées : spécialistes du droit, de la documentation, du marché et des pratiques de formation, journalistes, professionnels de l'édition et de la publication, fonctions support (services administratifs, financiers, commerciaux et informatique).

## 9,9 millions d'euros

Le compte de résultat 2014 s'élève à 9,9 millions d'euros. Les subventions d'État représentent 6,5 millions d'euros et le chiffre d'affaires pour ressources propres s'élève à 3,1 millions.

### Les temps forts 2014 du conseil d'administration

#### Les réunions des instances de l'association

##### Conseil d'administration

5 mai, 24 juin, 16 octobre, 18 décembre 2014

##### Assemblée générale

24 juin 2014

##### Bureaux

12 juin, 2 octobre et 4 décembre 2014

##### Les grands dossiers

Le changement de direction

Le séminaire du conseil d'administration du 16 octobre 2014 pour définir un plan d'action de développement des ressources propres

Un plan d'action pour les ressources propres

### Le bureau du CA de Centre Inffo élu le 26 juin 2014

Louis-Charles Viossat		Président
Bernadette Abadie	MEDEF	Vice-présidente
Jacques Bahry	personnalité qualifiée	Vice-président
Daniel Jamme	CFDT	Vice-président
Un/e représentant/e de l'ARF en attente de nomination		
Jean-Claude Tricoche	UNSA	Trésorier
Pierre Courbebaisse	CGPME	Trésorier adjoint
Isabelle Bricard	UPA	Secrétaire
Jean-Luc Giraudon	CGT-FO	Secrétaire adjoint
Michel Ferreira-Maia	DGEFP	Membre
Patrice Guezou	CCI France	Membre
Magali Bourdon	CGT	Membre
Un/e représentant/e de l'ARF en attente de nomination		
Une personnalité qualifiée en attente de nomination		
Jean-Baptiste Rotsen	CGEFI	Contrôleur d'État
Jean-Marc Huart	DGEFP	Commissaire du gouvernement

### LES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 10 des statuts de Centre Inffo, le conseil d'administration a mis en place des commissions thématiques *ad hoc* :

- la commission de suivi du contrat d'objectifs et de moyens, prévue dans le texte du contrat, se réunit une fois par an et présente au conseil d'administration une analyse des indicateurs de suivi du COM. Présidée par Jacques Bahry, elle réunit Bernadette Abadie, Magali Bourdon, Christine Bruniaux, Michel Ferreira-Maia, Jean-Luc Giraudon, Patrice Guezou, Daniel Jamme, Jean-Baptiste Rotsen, Marie-Pierre Sinou, Jean-Claude Tricoche ;
- la commission « Développement de ressources propres\* », mise en place en 2014, a activement préparé le séminaire du conseil d'administration du 16 octobre 2014 consacré à ce sujet. Composition : Jacques Bahry, Louis-Charles Viossat, Jean-Claude Tricoche ;
- la commission « Régions et territoires\* », installée en 2014, prend une part active au rapprochement avec les Régions et le réseau Carif-Oref, notamment par des rencontres avec des représentants de l'Association des Régions de France et du conseil d'administration de RCO (juillet, novembre 2014). Composition : Daniel Jamme, Magali Bourdon, Jean-Luc Burgunder, Christine Bruniaux, Pierre Courbebaisse.

\* Commissions installées par le conseil d'administration, à titre non définitif, en fonction de l'actualité de Centre Inffo.

# ACCOMPAGNER LA RÉFORME ET SOUTENIR LES POLITIQUES PUBLIQUES

« V éritable avancée sociale portée par les partenaires sociaux, les parlementaires et le ministère du Travail, cette réforme marquera durablement l'histoire sociale et l'histoire du travail de notre pays. »

*François Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social*

## La priorité 2014 : faciliter l'appropriation de la réforme

Les ambitions de la réforme portées par la loi du 5 mars 2014 se sont traduites par un changement systémique de grande ampleur : droits nouveaux pour chaque personne de la population active avec l'instauration du compte personnel de formation (CPF) et du conseil en évolution professionnelle (CEP), nouveaux mécanismes de financement des dispositifs de formation, nouvelles responsabilités des acteurs, introduction de la gouvernance quadripartite au sein des instances nationales et territoriales de la formation.

Pour Centre Info, la priorité de 2014 a été d'utiliser et d'actualiser tous ses supports pour annoncer puis analyser la réforme, accompagner les décideurs et les professionnels dans sa mise en œuvre et faciliter l'information auprès du grand public :

### Loi-formation

Novel, la loi du 5 mars 2014 - Droits et outils - Actualité - Qui sommes-nous ?

- dès mi-janvier 2014, a été mis en ligne le nouveau site internet [www.loi-formation.fr](http://www.loi-formation.fr). Ce site à contenu juridique, en accès libre, permet à tous de suivre facilement toutes les étapes de la réforme en temps réel, du projet de loi aux textes publiés officiellement, en passant par les différents amendements proposés par les députés et sénateurs ;





- du 27 au 29 janvier 2014, la treizième édition de l'Université d'hiver de la formation professionnelle (610 participants) était l'occasion d'un débat public avec les représentants des partenaires sociaux, de l'État et des Régions autour de l'ANI du 14 décembre 2013 et de la loi en préparation ;
- tout au long de l'année, au fur et à mesure de la publication officielle du texte de loi et de ses décrets d'application, tous les contenus juridiques concernés par ces textes ont été modifiés et actualisés dans l'ensemble de l'offre de service de Centre Inffo (portails nationaux, sites internet thématiques, supports des prestations orales, presse...);
- de nombreux événements ont été organisés sur la réforme (matinées d'actualité, journées d'information, conférences), dont le colloque du 10 décembre 2014 à l'Assemblée nationale à l'invitation du député rapporteur de la loi, en présence du ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.



- Centre Inffo s'est particulièrement impliqué dans **l'information sur le CPF** : à partir de septembre 2014, sur demande de la DGEFP, il a rédigé en lien avec la Caisse des dépôts et consignations les pages d'information juridique du site national public consacré au CPF ([www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)), à destination des bénéficiaires, des entreprises et des professionnels de l'accueil-information-orientation. Centre Inffo participe au comité éditorial de ce site.
- Centre Inffo a participé au **groupe de travail piloté par la DGEFP sur le CEP** depuis avril 2014.

### *Une présence renforcée au sein des instances nationales de la formation*

Au travers de sa participation aux instances nationales de la formation, Centre Inffo voit sa légitimité renforcée et gagne en visibilité auprès des décideurs et acteurs de la formation et de l'orientation tout au long de la vie :

- le décret n° 2014-965 du 22 août 2014 a nommé Centre Inffo membre du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP). Jusqu'alors, il avait contribué aux travaux des groupes techniques du CNFPTLV ;
- Centre Inffo est membre de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) et participe à ses commissions plénières.

### *Centre Inffo sur les réseaux sociaux et sites de partage*

Centre Inffo est très présent sur les réseaux sociaux, qu'il utilise à des fins d'information, de communication et de promotion de son offre de service.

Il est actif sur :

- Facebook (pages Centre Inffo, Euroguidance, Refernet France, Orientation pour tous) ;
- Twitter (comptes Centre Inffo, Ressources, Région et formation, Europe et formation, Orientation pour tous) ;
- Google + (pages Centre Inffo, Orientation pour tous) ;
- LinkedIn (pages Centre Inffo, Orientation pour tous, Refernet) ;
- Viadeo (page Centre Inffo) ;
- Youtube (la vidéothèque de Centre Inffo) ;
- Flickr (la photothèque de Centre Inffo).

## La réforme au cœur des portails nationaux ouverts au public le plus large

Depuis plusieurs années, Centre Inffo développe, porte et/ou anime plusieurs portails nationaux destinés aux professionnels et au grand public, pour le compte d'un ou plusieurs commanditaires publics (DGEFP, partenaires sociaux, Régions...).

Sur ces portails, actualisés en continu, Centre Inffo fournit le contenu juridique, une partie du contenu sur les pratiques et agrège les informations provenant des différents contributeurs.



[www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr)

3 866 000 visiteurs uniques en 2014, soit une audience plus que triplée en 3 ans (sans publicité !) pour le portail coopératif financé par l'État, les partenaires sociaux et les Régions, qui offre au grand public une information dynamique sur les métiers, les dispositifs de formation et l'offre de formation.

Animé par Centre Inffo, le comité éditorial rassemble les principaux contributeurs, veille à la cohérence de l'organisation des informations et indique les évolutions nécessaires aux besoins des internautes.

Principales activités en 2014 : la mise à jour des fiches juridiques impactées par la réforme, l'actualisation des 116 métiers de l'agriculture, la mise en ligne des certificats de qualification professionnelle, l'intégration de la V11 du *Formacode* et la réindexation des fiches métiers, une amélioration de l'ergonomie du portail. L'animation éditoriale active valorise les initiatives sectorielles, nationales et régionales. Cf. détail des chiffres en annexe 6.



[www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

Le nouveau portail [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr), dont la DGEFP a confié la maîtrise d'œuvre à Centre Inffo, a été livré et mis en ligne le 23 janvier 2014. Il succède à celui dont La Documentation française avait la charge. Il s'adresse aux particuliers, aux entreprises et aux professionnels de la VAE. Son comité de pilotage est animé par la DGEFP.

En 2014, Centre Inffo y a installé un outil collaboratif permettant aux acteurs de la VAE d'échanger sur leurs pratiques, leurs méthodes et expériences innovantes, de partager leurs outils et leurs ressources de professionnalisation. Le contenu des rubriques « Dispositifs, mesures et fiches outils » a été actualisé en fonction des décrets de la loi du 5 mars 2014. Le lancement d'une enquête de besoins et de satisfaction auprès des internautes fin 2014 aboutira en 2015 à une nouvelle version.

Centre Inffo a également contribué à la conception et à la mise en œuvre de la campagne de lancement et de promotion du site en étroite collaboration avec la DGEFP : vidéo de présentation, communiqués de presse, bannières de promotion sur ses propres sites, achat de bannières et d'espaces sur les réseaux sociaux.

3 000 fiches métiers  
200 000 formations initiales et continues  
1 115 certificats de qualification professionnelle  
49 000 établissements et organismes de formation  
4 500 lieux d'orientation  
33 branches contributrices  
26 Régions présentes  
plus de 400 000 visiteurs mensuels





[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

### Centre Inffo a poursuivi en 2014 l'animation éditoriale du portail national de l'alternance

([www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)) piloté par la DGEFP, ainsi que la rédaction des fiches d'information juridique. Les changements induits par les réformes de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation ont été mis en ligne (aides régionales, tutorat ou maître d'apprentissage, avantages comparés de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation). L'animation éditoriale active a permis de consolider une présence régulière auprès des internautes via la diffusion des informations sur les principales manifestations des réseaux et parties prenantes tout au long de l'année (réseaux consulaires, confédérations professionnelles, Pôle emploi...).



Initialement destiné par l'article L611-17 du Code du travail à être le système d'information national recueillant « les informations relatives à l'offre de formation professionnelle sur l'ensemble du territoire national et aux perspectives du marché de l'emploi correspondant à ces formations sont intégrées », Dokelio est entré en janvier 2014 dans sa phase de mise en production d'outil national, en commençant par l'Ile-de-France. Une étroite coopération technique avec Défi métiers (le CARIF Ile-de-France) a permis d'améliorer la fluidité de l'application (rapidité d'accès à l'information recherchée, simplicité des menus), d'améliorer le fonctionnement de l'outil pour une stabilisation de l'application en mai et de répondre aux demandes prioritaires.

Au niveau national, un changement de cap a été demandé par la DGEFP lors du conseil d'administration du 26 juin 2014 dans le cadre de la mise en place du compte personnel de formation. Le choix de l'outil d'information sur l'offre conventionnée par les pouvoirs publics s'est porté sur Offre Info, l'outil interrégional développé par le réseau des Carif-Oref. Dokelio est resté ouvert aux Régions qui le souhaitent, dans le cadre d'une convention financière. Il est le système d'information utilisé par l'Ile-de-France. Une étude a été menée avec la Région Guyane qui souhaite l'utiliser également en 2015.

### Centre Inffo très impliqué dans la normalisation des systèmes de description des données

Que ce soit en créant ses propres outils en participant à l'élaboration de normes, Centre Inffo met son expertise au service de la conception et de l'actualisation de systèmes normalisés de description des données :

- **la nouvelle édition du Formacode (V11)** a été publiée en mars 2014 sous format numérique et informatique sur le site dédié ([formacode.centre-inffo.fr](http://formacode.centre-inffo.fr)). Ce thésaurus de l'offre de formation est un outil de Centre Inffo, actualisé en partenariat avec le réseau des Carif-Oref et d'autres opérateurs publics (dont l'Afpa). Il est utilisé dans tous les systèmes d'information publics et bases de données traitant des métiers et de l'offre de formation. Depuis 2014, le *Formacode* est désormais en accès libre pour tout utilisateur final, et payant pour tout acquéreur qui en ferait un usage commercial. Cette dernière formule cible particulièrement les éditeurs de logiciels de gestion de l'offre de formation. En offre de service complémentaire, Centre Inffo propose des sessions de formation pour faciliter l'appropriation de cet outil par les utilisateurs.
- Centre Inffo a commencé en 2014 **la refonte du Thésaurus de la formation**, thésaurus documentaire dont la dernière édition date de 2006.
- Centre Inffo participe activement aux **travaux de normalisation de la commission Afnor NF X50 Formation professionnelle**. Elle élabore les normes NF, traite des projets normatifs nationaux et internationaux en cours (CEN et ISO) et statue sur la pertinence et la programmation des travaux. En janvier 2014 l'AFNOR a publié deux nouvelles normes auxquelles Centre Inffo a fortement contribué depuis 2012 : la norme NF X50-760 « lisibilité de l'offre de formation », pilotée par Centre Inffo, et la norme NF X50-769 « évaluation de la formation ». En 2014, Centre Inffo a apporté un soutien majeur à la révision de la norme sur la terminologie en formation professionnelle (NF X50-751), pour publication de cette norme en 2015.
- Centre Inffo contribue aux travaux du **référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA)** pilotés par la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication. L'accessibilité des informations diffusées est en effet une exigence pour tous les services de communication publique en ligne de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent. Centre Inffo a poursuivi en 2014 la mise en conformité des sites et portails qu'il gère, en respectant les différentes étapes de production du plan de mise en conformité établi en 2010.

# L'EXPERTISE DE CENTRE INFO AU SERVICE DE SES PARTENAIRES

**P**our remplir efficacement les missions nationales qui lui sont confiées, Centre Info conforte en permanence sa présence auprès de ses partenaires institutionnels et des réseaux de la formation et de l'orientation : participation aux instances nationales, contribution à des groupes techniques, opérations bilatérales, mobilisation de ses partenaires dans les événements et productions de Centre Info.



## UNE PRÉSENCE RENFORCÉE AUPRÈS DES DÉCIDEURS PUBLICS ET DES INSTANCES NATIONALES

Par son expertise, Centre Info contribue aux travaux des instances nationales de la formation et de l'orientation et entretient des partenariats actifs avec :

- le **Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles** (CNEFOP), dont Centre Info est membre par décret n° 2014-965 du 22 août 2014. Centre Info a poursuivi avec le CNEFOP le partenariat engagé avec le CNFPTLV et formalisé par une convention signée en janvier 2014 : capitalisation des informations venant des différentes régions, participation aux groupes de travail techniques « OREF » et « apprentissage » et assistance technique (réalisation du site internet, édition de documents) ;
- la **Commission nationale de la certification professionnelle** (CNCP) : participation aux réunions de la commission plénière ;
- **France Stratégie** : rapprochement avec le nouveau Réseau emplois-compétences et diffusion des travaux liés à l'évolution des métiers en 2022 sur le portail national Orientation pour tous ;
- **les ministères** : Centre Info apporte son appui constant aux services de la DGEFP, soutient les campagnes de communication menées par le ministère en charge de la Formation professionnelle et participe également à des groupes de travail menés par les ministères chargés de l'Industrie, de l'Éducation nationale et de l'Outre-Mer (service militaire adapté) ;



## La valorisation des partenaires de Centre Inffo

Les partenariats noués par Centre Inffo permettent de faire connaître et de valoriser de nombreuses initiatives nationales, territoriales et locales au travers des productions, publications et événements de Centre Inffo. C'est le cas notamment pour l'Université d'hiver de la formation professionnelle 2014 qui a associé à sa préparation et à son animation 23 réseaux d'opérateurs nationaux et interrégionaux et a animé un débat public sur les questions vives d'actualité grâce à la présence des décideurs nationaux et régionaux.

### DU CÔTÉ DES OPÉRATEURS DE FORMATION, DES PARTENARIATS NOURRIS ONT ÉTÉ POURSUIVIS AVEC :

- le **Groupement des acteurs et responsables de formation (GARF)** : signature d'une convention en décembre 2014, interventions en colloques, réalisation de l'enquête annuelle sur l'achat de formation ;
- le **réseau Training Angels, réseau de responsables de formation et de formatrices** : participation à des groupes de travail ;
- le **Forum français des formations ouvertes et à distance (FFFOD)**, dont Centre Inffo est membre fondateur : participation au bureau de l'association, co-animation des Rencontres annuelles et contribution aux événements ;
- la **Cité des métiers et son réseau international** : intervention hebdomadaire d'une conseillère de Centre Inffo sur le pôle « Organiser son parcours professionnel et de formation ».

- **les partenaires sociaux** : pour le compte du Comité paritaire national de la formation professionnelle (CPNFP), Centre Inffo a livré en janvier 2014 une étude réalisée avec le groupe Interface sur l'impact de l'ANI de 2009 sur la formation dans 50 TPE. Via le portail Orientation pour tous, Centre Inffo valorise les métiers de 33 branches professionnelles ;
- avec le **Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)**, il a alimenté une réflexion sur la prise en charge financière des formations ouvertes et à distance par les OPCA-OPACIF en lien avec la DGEFP et le Forum français pour la formation ouverte et à distance (FFFOD). Ces travaux ont débouché sur la publication du décret consacré au financement des FOAD. Centre Inffo s'est également rapproché de chacune des organisations syndicales d'employeurs et de salariés pour optimiser l'information sur la formation auprès des entreprises et des salariés ;
- l'**Association des Régions de France (ARF)**, représentée par son président et le vice-président de la Région Martinique à l'Université d'hiver de la formation professionnelle ; plusieurs rencontres ont eu lieu en 2014 entre la direction de Centre Inffo et les élus de la commission « formation professionnelle ».

### CENTRE INFFO A ÉGALEMENT APPORTÉ SON SOUTIEN EN 2014 :

- au **Réseau des CIBC** (centres interinstitutionnels de bilan de compétences) pour l'organisation de son colloque national (septembre 2014) ;
- au **Comité mondial des apprentissages** pour l'organisation du quatrième Forum mondial des apprentissages (Paris, février 2015) ;
- à **WorldSkills France**, pour soutenir la candidature de la France à l'accueil de la compétition mondiale des Olympiades des métiers à Paris en 2019, candidature portée par quatre ministres ;
- à la **Biennale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles**, pour l'organisation de cette manifestation au CNAM, à Paris en juillet 2015, au sein de laquelle Centre Inffo tiendra un colloque professionnel.

# CENTRE INFFO AU CÔTÉ DES ACTEURS RÉGIONAUX

**L**a loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a inscrit une nouvelle étape de décentralisation en donnant la pleine compétence aux Régions en matière de formation professionnelle. Les territoires régionaux sont confortés comme espaces stratégiques et décisifs de la formation et de l'orientation et Centre Inffo les accompagne.



**Alain Rousset**, président de l'Association des Régions de France lors de l'UHFP de Biarritz

## REPENSER LES LIENS DE COOPÉRATION AVEC LES CARIF-OREF

La priorité 2014 pour Centre Inffo a été de se rapprocher du **réseau des Carif-Oref** (RCO), pour redéfinir les liens de coopération dans un paysage institutionnel en pleine évolution et renforcer la complémentarité de leurs actions. Initié en juillet lors de l'InterCarif-Oref, un groupe de travail d'administrateurs et de membres des directions de Centre Inffo et des Carif-Oref a abouti à une coopération technique plus étroite : 2015 verra le renouvellement de conventions et la co-organisation d'Assises nationales de l'information sur la formation.

Dans le cadre de relations bilatérales, les Carif-Oref ont fait appel à Centre Inffo pour contribuer à la professionnalisation des professionnels de l'orientation et de la formation de leur région :

- **en Bourgogne**, sur demande du C2R : animation d'une conférence régionale sur l'impact des réformes en matière de formation professionnelle et d'apprentissage sur les politiques régionales (novembre). Cette journée sera reconduite en 2015 dans chacun des quatre départements bourguignons ;
- **en Champagne-Ardenne**, sur demande de l'ARIFOR : conférences sur l'impact de la réforme ;
- **en Haute-Normandie**, sur demande du CREFOR : animation d'une conférence régionale sur le thème des « politiques européennes de formation » (décembre) ;
- **en Martinique**, sur demande de l'AGEFMA : participation aux Assises de la formation professionnelle (septembre) sur le thème du SPRO et du conseil en évolution professionnelle ;
- **en Picardie**, sur demande de la MIO : animation (et intervention) des ateliers régionaux de l'orientation tout au long de la vie (prolongés en 2015).

## RENFORCER L'EXPERTISE DES SERVICES DES CONSEILS RÉGIONAUX

Poursuivant une opération démarrée en 2004, Centre Inffo a remporté le marché lancé par le CNFPT sur la période 2014-2016 pour organiser des journées d'échanges et de formation destinées aux agents des services de formation professionnelle et d'apprentissage des Conseils régionaux. L'objectif est de renforcer leur expertise et de les aider dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs. Les journées réalisées en 2014 ont permis une coopération étroite avec les élus et les services des Conseils régionaux sur deux thématiques : les politiques régionales de formation au service de l'entrepreneuriat pour les territoires (Lorraine, mars) et au service de l'insertion professionnelle des jeunes (Alsace, décembre). Centre Inffo rédige et publie la synthèse de ces travaux sur le site [www.regions-et-formation.fr](http://www.regions-et-formation.fr)

En Guyane, le Conseil régional a commandité une formation-action de quatre jours auprès des agents du Conseil régional (octobre), pour étudier l'impact des réformes sur les missions du Conseil régional et les métiers des agents.

**2000** actions

de formation continue dans 26 Régions diffusées par le réseau Carif-Oref sur le portail Orientation pour tous.

**1200** abonnés sur twitter

### Régions & formation

Accueil - Actualités - Compétences des régions - Acteurs dans les territoires - Données régionales - Qui sommes nous ?

### *Le site de Centre Inffo dédié aux politiques et initiatives régionales de formation*

26 fiches Régions présentant les politiques régionales de formation et d'orientation, actualités régionales, dossiers de synthèse (acte III de la décentralisation, SPRO), plaquettes d'information sur les acteurs, la base Formation et Apprentissage en régions (500 aides régionales, 28 PRDFP, 23 PRDF, 22 contrats d'objectifs territoriaux, 22 contrats d'objectifs et de moyens sur l'apprentissage 2005-2010, 24 COMAP 2011-2015).

## AIDER LES ACTEURS DE LA FORMATION À SE POSITIONNER PAR RAPPORT AUX DÉCIDEURS RÉGIONAUX

La loi du 5 mars 2014 redistribue les cartes des responsabilités régionales et instaure de nouvelles modalités de gouvernance. Centre Inffo analyse ces nouveaux fonctionnements sur son site [www.regions-et-formation.fr](http://www.regions-et-formation.fr), en accès libre (cf. ci-dessus). Il est intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet au profit de divers publics : l'INET à Strasbourg pour un séminaire de formation des administrateurs territoriaux (mars), l'OPCA Transport pour ses délégués territoriaux (mai), le réseau des correspondants des Maisons familiales et rurales (juin), la Cité des métiers d'Universciences-Paris (novembre).

# CENTRE INFFO, AU CARREFOUR DE L'EUROPE ET DE LA FRANCOPHONIE

*Correspondant du CEDEFOP en France, Centre Inffo occupe la position privilégiée d'informer les partenaires et publics européens sur les politiques et pratiques françaises d'informer les publics étrangers sur les politiques et pratiques européennes de formation.*

## INFORMER SUR LE SYSTÈME FRANÇAIS AVEC LE CEDEFOP, LA COMMISSION EUROPÉENNE, ERASMUS +

**Pour le compte du CEDEFOP**, Centre Inffo a poursuivi la coordination du Réseau européen de référence et d'expertise-France (ReferNet) : rédaction de deux études thématiques et d'un rapport sur les politiques et dispositifs de formation en France, actualisation des brochures de présentation du système français de formation professionnelle, alimentation et actualisation du site ReferNet France et de la base de données bibliographique du CEDEFOP (Vet Bib), participation aux deux réunions annuelles européennes de ReferNet. Ayant remporté le marché lancé par le CEDEFOP, il poursuivra cette activité en 2015.

**Auprès de la Commission européenne**, Centre Inffo représente la France dans le groupe de travail « Développement professionnel des formateurs en éducation et formation professionnelle » créé en 2012. L'objectif est de formuler des recommandations soumises ensuite aux décideurs politiques, dont les partenaires sociaux. Ce groupe de travail s'est achevé en février et a publié en mai le document : « Principes directeurs de développement de la formation des formateurs en formation initiale et continue ».

**Avec l'agence Erasmus+ France** (ex-agence Europe Éducation Formation France - 2E2F), Centre Inffo a signé en octobre une nouvelle convention de partenariat qui définit les axes de coopération pour échanger et diffuser l'information : publication spéciale de Centre Inffo pour l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes (AEFA), intervention du directeur de Centre Inffo lors de la conférence



**www.europe-et-formation.eu**

Le site de Centre Inffo dédié aux politiques et initiatives de formation hors de nos frontières : actualités internationales, informations sur les politiques et pratiques de l'Europe, de l'Union pour la Méditerranée et de la Francophonie.

1 000 abonnés sur Twitter

**www.centre-inffo.fr/refernet**

Le site de Centre Inffo dédié aux travaux du réseau ReferNet pour un public francophone : rapports et études thématiques sur le système français de formation professionnelle, productions du CEDEFOP, plaquettes d'information descriptives du système français réalisées par Centre Inffo (en versions allemande, anglaise, chinoise, espagnole et française).

annuelle de l'agence Erasmus+, participation à EPALE, plateforme consacrée à la formation des adultes en Europe, coopération pour Euro-med mobilités, plateforme collaborative de développement des projets de mobilité pour l'éducation, la formation et la coopération sur la zone euro-méditerranéenne.

Centre Inffo a poursuivi sa participation à **Euroguidance France**, le réseau européen en faveur de l'orientation et de la mobilité en Europe (géré et piloté par l'agence Erasmus +), en partenariat avec les autres centres de ressources et l'agence. Réalisations 2014 : l'alimentation du site Euroguidance France, le suivi dans *Orientactuel*, réalisation d'affiches et de plaquettes d'information sur Erasmus +, co-organisation avec l'Onisep d'une visite d'études de cinq jours pour des professionnels européens de l'orientation, participation à la conférence sur les outils facilitateurs de la mobilité, en octobre.

Animer ces différents réseaux a donné l'opportunité de travailler avec d'autres réseaux (ELGPN -European lifelong guidance policy network-, Eurydice), et Centre Inffo est alors sollicité pour les présenter (conférence du réseau CIDJ en octobre, conférence « Acteurs de l'AIO » en Haute-Normandie en décembre).

## Exporter à l'international les valeurs du système français

### À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE EXTRA-EUROPEENNE

Centre Inffo a :

- signé en janvier une convention de partenariat avec l'Office national de formation professionnelle (ONFP), organisme sénégalais, avec l'organisation d'une visite d'études de quatre jours à Paris sur la formation professionnelle dans le BTP ;
- effectué en mars une mission de conseil et d'études de cinq jours auprès du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle de la République gabonaise (METFP), dans le cadre de la convention signée en 2012 ;
- participé en mars, à Moscou, à une conférence organisée par le ministère russe du Travail, sur les certifications professionnelles en France ;
- participé en novembre à l'accueil d'une délégation indienne reçue par le GIP Inter, sur le thème de la formation dans les secteurs technologiques émergents.

Pour se positionner plus facilement dans des missions internationales et faire reconnaître son expertise auprès des commanditaires, Centre Inffo a rencontré la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats au sein du MAE ainsi que l'Agence française pour le développement, le GIP Inter (ministère de l'Emploi).

### Décrire simplement le système français

Centre Inffo a actualisé en 2014 les plaquettes (4 et 20 pages) de présentation du système français de formation professionnelle initiale et continue en versions allemande, anglaise, chinoise, espagnole et française. Elles sont accessibles et téléchargeables sur le site de Centre Inffo « Europe et formation ».

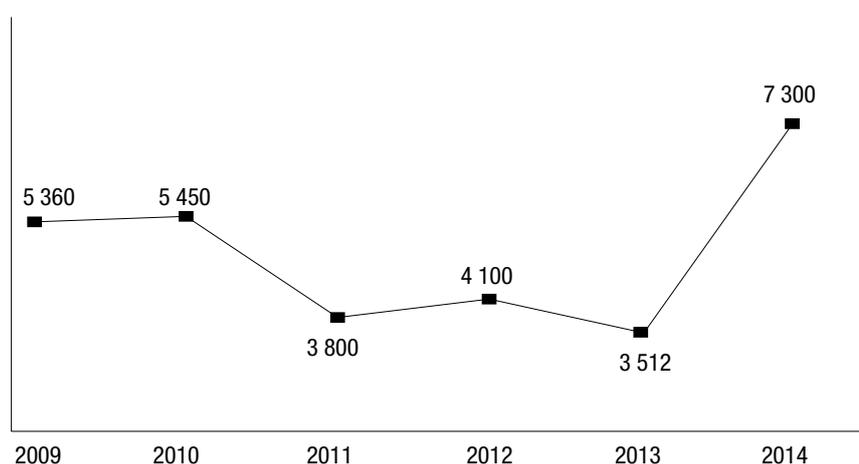
## 2014 : UNE OFFRE DE SERVICE RECENTRÉE SUR LA RÉFORME

**I**nformer, échanger, former, expertiser : le cœur de métier de Centre Inffo se décline sur l'ensemble de ses supports. En 2014, la réforme a constitué l'essentiel des demandes des professionnels, soucieux de connaître l'impact de la réforme sur leur environnement et sur leurs activités. Centre Inffo a mobilisé tous ses supports rédactionnels et multiplié les formats de prestations orales pour répondre à cette demande.

### UNE FORTE AUGMENTATION DES PRESTATIONS ORALES EN 2014

200 interventions des experts de Centre Inffo devant plus de 7 300 professionnels : réforme oblige, 2014 a vu une forte augmentation des prestations orales, surtout en fin d'année, au fur et à mesure de la publication des décrets d'application de la loi du 5 mars 2014. Sur ces 200 interventions, 140 ont eu lieu dans le cadre de manifestations organisées par des commanditaires et 60 par Centre Inffo (colloques, Université d'hiver, sessions de formation, matinées et événements d'actualité). Ce faisant, Centre Inffo a développé une réelle capacité d'organisation et de gestion des événements liés au secteur orientation-formation. Il renforce sa légitimité et sa notoriété sur ce segment d'activité.

### *Audience de Centre Inffo, toutes prestations orales confondues (formation-information), en nombre de participants*



## Informer les professionnels

### UNE NOUVELLE FORMULE POUR LA PRESSE D'ACTUALITÉ

Avec la nouvelle formule d'*Inffo Formation* parue en décembre 2014, Centre Inffo s'est positionné pour en faire le magazine de référence des acteurs de la formation professionnelle : une maquette et un rubricage nouveaux, des sujets de nature à intéresser un large public et une meilleure valorisation de l'expertise de Centre Inffo.

- Le magazine, livré sur support papier, est également consultable en ligne pour les abonnés (sur [www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)).
- *Le Quotidien de la formation*, lettre électronique elle aussi renouvelée, cible un public de décideurs et privilégie les informations institutionnelles.

Une sélection d'articles de ces deux publications fait l'objet de deux lettres électroniques thématiques diffusées gratuitement sur inscription :

- *Orientactuel*, consacrée à l'orientation, réalisée en partenariat avec l'Onisep (3 600 abonnés) ;
- *La Lettre de la FOAD* (5 308 abonnés).

### DES SITES INTERNET RENOUVELÉS

Centre Inffo s'appuie principalement sur ses sites internet thématiques pour capitaliser et diffuser l'information traitée, permettant ainsi un référencement plus aisé sur les différents moteurs de recherche (cf. le détail de ces sites en annexe 5).

- Un nouveau site, entièrement consacré à la réforme, a été créé pour être mis en ligne en janvier ([www.loi-formation.fr](http://www.loi-formation.fr)).
- Tous les sites font l'objet d'une actualisation en continu, qu'il s'agisse des contenus juridiques liés à la réforme ou des autres sujets. La refonte éditoriale et ergonomique entamée en 2013 pour développer leur attractivité et renforcer leur cohérence s'est poursuivie en 2014, avec :
  - le portail d'entrée de Centre Inffo, recentré sur les missions, produits et publics de Centre Inffo ; il donne accès à la Boutique en ligne ;
  - le site de la presse d'actualité, qui accueille le *Quotidien de la formation* et *Inffo Formation* sur abonnement, et offre davantage de ressources en accès libre (rapports, études) ;
  - le site des ressources documentaires et le site Régions et formation.
- Le site des pratiques de la formation a été suspendu en fin d'année pour réorganiser totalement son contenu.

## Informer le grand public

C'est essentiellement à travers **les portails nationaux** dont le portage et la maîtrise d'œuvre lui sont confiés que Centre Inffo s'adresse directement au grand public : les portails Orientation pour tous, VAE, alternance, Euroguidance sont les vecteurs privilégiés de cette relation. Centre Inffo rédige également dans un style rédactionnel « grand public » les rubriques « Droits et dispositifs » de son site [www.droit-de-la-formation.fr](http://www.droit-de-la-formation.fr) et les fiches juridiques du portail [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

Il produit également **une gamme de plaquettes d'information** sur le système français de formation, en plusieurs langues et des affiches sur les dispositifs européens de mobilité (cf. supra dans les pages Europe).

**En face-à-face avec le grand public**, Centre Inffo assure une présence hebdomadaire d'une journée à la Cité des métiers de Paris - Universcience La Villette sur le pôle « Organiser son parcours professionnel et de formation ». Au cours d'entretiens personnalisés et anonymes, il s'agit de conseiller une personne dans ses droits à la formation professionnelle continue, et/ou de l'aider à trouver la session de formation la mieux appropriée à son projet professionnel.

## DE NOMBREUSES INTERVENTIONS DANS LES ÉVÉNEMENTS D'ACTUALITÉ

Pour les professionnels ayant besoin de connaître les mécanismes de la réforme, les neuf premiers mois de 2014 ont été plus favorables à l'information qu'à la formation, dans l'attente de la parution des décrets de loi. Centre Inffo a multiplié les formats de manifestations événementielles et ses experts sont intervenus dans de nombreux événements externes.

- Université d'hiver de la formation professionnelle, matinées d'actualité, rendez-vous du droit et de l'ingénierie, petits déjeuners, colloques : Centre Inffo a accueilli près de 1 650 personnes dans ses propres manifestations.
- Journées d'information intra-entreprise, conférences et interventions dans des manifestations organisées par des commanditaires : Centre Inffo est intervenu en direct dans 140 manifestations devant plus de 3 800 professionnels, y compris dans les territoires ultramarins (Guyane, Mayotte, Martinique).

Plusieurs manifestations ont été organisées en partenariat (avec la CNCP, avec Dalloz Éditions et avec Training Orchestra). Un colloque a été organisé par Centre Inffo sur le CPF le 10 décembre à l'Assemblée nationale sur l'invitation du député rapporteur de la loi, en présence du ministre chargé de la Formation professionnelle.

La treizième édition de l'**Université d'hiver de la formation professionnelle** (Biarritz, 29 au 31 janvier 2014) a connu un vif succès avec une augmentation de 15 % des participants venus débattre sur le thème « Croissance, emploi et compétences : quand la formation crée la valeur ». Placée pour la première fois sous le haut patronage du Président de la République, cette manifestation qui renforce la légitimité institutionnelle de Centre Inffo se voit confirmée comme le rendez-vous national de référence des réseaux de l'information, de l'orientation et de la formation des adultes.



610 participants  
137 intervenants  
23 réseaux membres du comité scientifique  
9 partenaires financiers

## Animer des dynamiques entre pairs

### L'ANIMATION DE RÉSEAUX ET DE GROUPES DE TRAVAIL

Un des savoir-faire reconnus de Centre Inffo est l'animation de réseaux de professionnels et de groupes de travail aboutissant à des productions originales. Il participe ainsi à la dynamique du secteur et à la professionnalisation constante de ses acteurs. En 2014, Centre Inffo a animé :

- pour le compte de l'Agefos-PME, le **Club Agefos « Grands comptes »** (près d'une centaine d'adhérents) : organisation de petits déjeuners thématiques avec des responsables de formation d'entreprise, interventions d'experts de Centre Inffo, recherche d'intervenants externes, production de dossiers documentaires ;
- pour le compte du CEDEFOP, le **réseau ReferNet France** (cf. supra) ;
- en lien avec les travaux de la Commission européenne, le **groupe CEMMAFOR** (Collectif d'expertise sur les mutations des métiers et activités de la formation) qui rassemble une trentaine d'experts du secteur de la formation impliqués dans l'analyse, la formation et la professionnalisation des métiers de la formation. Leurs travaux ont abouti à la publication de l'ouvrage « Le point sur la professionnalisation des acteurs de la formation » en février (éditions Centre Inffo) ;
- le **réseau documentaire national Ariane**, qui réunit des professionnels de l'information-documentation des acteurs publics (AFPA, CGSP de France Stratégie, CÉREQ, CIDJ, Cnam-CDFT, Cité des métiers de Paris, DGEFP, INJEP, IRÈS) pour valoriser les fonds documentaires, promouvoir les travaux documentaires des membres du réseau et créer des partenariats pour créer de nouveaux produits documentaires. Centre Inffo participe également au réseau documentaire recherche TEF (Travail emploi formation) animé par le CÉREQ et plus axé sur la recherche

## Former

Organisme de formation, Centre Inffo a inscrit 44 actions de formation dans son catalogue 2014, d'une durée d'un à quatre jours, sur les six domaines suivants :

- maîtriser l'environnement et le droit de la formation ;
- piloter et gérer la fonction formation en entreprise ;
- piloter et gérer un organisme de formation ;
- assurer l'orientation et l'information sur les dispositifs de formation ;
- optimiser sa pédagogie et son ingénierie de formation ;
- utiliser les référentiels et les certifications.



Plus de **1 800** personnes formées

- 330 dans 45 sessions interentreprises (68 jours d'intervention)
- 1 480 dans des sessions intra-entreprise (116,5 jours d'intervention)

**La fréquentation des sessions interentreprises** a été faible en 2014, dans l'attente des mesures concrètes de la réforme et 80 % des sessions réalisées ont porté sur des contenus juridiques. Elle a été compensée au deuxième semestre par de très nombreuses demandes d'intervention en intra-entreprise.

**L'offre de formation intra-entreprise** s'appuie sur celle du catalogue 2014. Elle s'élargit pour répondre aux demandes sur mesure des commanditaires dans le champ formation-orientation. Ces marchés sont conclus à la suite de demandes spontanées, de prospection commerciale et de réponse à appels d'offres tout au long de l'année.

Centre Inffo a poursuivi des opérations nationales engagées depuis plusieurs années avec :

- le ministère chargé de l'Éducation nationale pour la formation des 35 correspondants académiques de formation continue ;
- le CNFPT pour la conception et l'animation des journées d'échanges de pratiques destinées aux agents des services de formation professionnelle et apprentissage des Conseils régionaux.

### *Ils ont choisi Centre Inffo*

De grands réseaux ont choisi Centre Inffo pour des prestations de formation ou d'information destinées à leurs collaborateurs et leurs réseaux, ou pour des prestations d'expertise : GRTgaz, le Groupe La Poste, Intersport, l'IRSN, Siemens, Véolia, les 30 entreprises du Centre spatial guyanais, Agefos-PME, OPCALIA (Ile de France et Mayotte), le FPSPP pour les FONGECIF, Constructys, OPCA Transport, le ministère de l'Éducation nationale (pour ses 35 correspondants académiques du réseau de formation continue), des universités, l'APAVE, l'ESSEC, l'INAFON, Télélanguage-Berlitz, Wall Street Institute...

## Expertiser

### L'EXPERTISE JURIDIQUE

Centre Inffo a acquis une légitimité et une notoriété incontestables dans le domaine du droit de la formation.

Pour compenser la baisse des ventes de l'ouvrage *Les Fiches pratiques de la formation continue* due autant à la crise du secteur de l'édition qu'à l'attentisme des professionnels résultant de la réforme, il a diversifié ses supports d'intervention autres que les sessions de formation et d'information :



- un nouveau site, [www.loi-formation.fr](http://www.loi-formation.fr) (en accès libre) a été créé et mis en ligne en janvier 2014 pour suivre la publication de la loi et des textes réglementaires en temps réel ;
- l'édition 2014 des **Fiches pratiques** comporte un nouveau système de repérage des spécificités par profil d'utilisateur et un mode rapide de renvoi aux mises à jour. Elle est enrichie d'informations portant sur les données chiffrées, des exemples d'expérimentations d'ingénierie en cours, des outils et modèles de textes, des bonnes pratiques. Sa version numérique (sur le site [www.droit-de-la-formation.fr](http://www.droit-de-la-formation.fr)), actualisée en continu, propose de nombreux compléments (dossiers, synthèses, analyses) ;



- l'affichage des recherches et des actualités sur les **textes conventionnels** a été rendu plus accessible ; la refonte de cette base de données engagée en 2014 intègre de nouveaux champs et fonctionnalités (recherche sur les arrêts et sur les branches) ;
- produits dérivés des *Fiches pratiques*, **quatre guides juridiques ont été édités en 2014** en format numérique (*Le Journal de l'année 2014, Le mode d'emploi de la déclaration 2483, Remplir le bilan pédagogique et financier, Le guide « Loi du 5 mars 2014 : présentation et analyse »*) ;
- le **service téléphonique d'assistance juridique** a été développé sous plusieurs formes : réponse aux questions d'interprétation des textes dans le cadre de l'abonnement aux *Fiches pratiques*, réponse aux questions complexes et sur mesure dans le cadre du *Chéquier expert* ou de « Réponses à la carte ». Une convention a été signée avec une CCI pour assurer une permanence juridique téléphonique au bénéfice des adhérents ;
- les prestations de **diagnostics courts et d'audit de conformité** des documents conventionnels et contractuels avec les textes réglementaires ont pris de l'ampleur. En 2014, 20 jours d'expertise ont été réalisés à la demande de 12 clients. Un marché nouveau se dessine pour accompagner les prestataires de formation du secteur de la santé à satisfaire aux obligations des dépôts de demandes d'agrément au titre de la formation continue en milieu médical ;
- Centre Inffo a remporté plusieurs marchés pour la **création et la rédaction de documents d'information et de communication** sur la réforme et le CPF sous marque blanche auprès d'entreprises et d'organismes de formation.

## L'EXPERTISE DOCUMENTAIRE

Centre Inffo crée et actualise des outils documentaires de référence pour le secteur emploi-formation :

- la **V11 du Formacode**, thésaurus de l'offre de formation, a été publiée en mars en version numérique sur le site dédié. Cet outil permet d'indexer dans des bases de données l'ensemble des caractéristiques des organismes de formation et des actions de formation ;
- le **Thésaurus de la formation**, outil de terminologie, est en cours de refonte pour une publication en 2016.

Centre Inffo organise des sessions de formation pour connaître et faciliter l'usage de ces outils (4 sessions en 2014).

## L'EXPERTISE EN INGÉNIERIE ET EN CONSEIL SUR LE CHAMP EMPLOI-FORMATION

Centre Inffo a déployé son expertise en accompagnement du changement, assistance à la création et/ou au pilotage d'unités de formation et ingénierie pédagogique pour :

- l'**Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)** depuis 2011. Prestations de Centre Inffo en 2014 : accompagnement méthodologique des ingénieurs de l'IRSN dans la construction et l'évaluation de modules de formation, formation de formateurs, capitalisation des méthodologies. Elles se sont étendues à six unités internes de l'IRSN et se poursuivront sur 2015 ;
- le **ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle du Gabon** : appui à la mise en place du système national d'information et d'orientation ;
- le **Centre spatial guyanais (CSG)** : mission d'accompagnement de 30 entreprises installées sur la plateforme, dans la mise en œuvre de la réforme, dont la gestion des compétences internes (séminaire-diagnostic en novembre, avec prolongation en 2015) ;
- l'**AGEFMA Martinique** : appui méthodologique à l'élaboration du dispositif de professionnalisation des acteurs de l'orientation (séminaire-diagnostic en septembre et prolongation en 2015).

**Un nouveau marché se fait jour** : l'accompagnement des prestataires de formation à la constitution de dossiers de demandes d'enregistrement de certification au Répertoire national des certifications professionnelles (5 missions en 2014).

### Les études et enquêtes

Centre Inffo a renforcé son expertise études et enquêtes et a réalisé en 2014 :

- pour le compte du **Comité national de l'évaluation en formation professionnelle**, une étude sur « l'impact de l'ANI de 2009 sur la formation dans 50 TPE » en partenariat avec le groupe Interface (livrée en janvier) ;
- pour le compte du **CEDEFOP**, deux études thématiques (« Dispositifs d'apprentissage et apprentissage en situation de travail » et « FEP et innovation : les campus des métiers et des qualifications ») ;
- son enquête annuelle sur les tendances et pratiques d'achat de formation, à laquelle il a associé le GARF.

### Deux ouvrages sur les métiers de la formation

« *Le point sur la professionnalisation des acteurs de la formation* » a été livré en février, en format numérique. Le guide « *Les métiers de la formation : tout savoir pour bien choisir* » a été préparé pour publication en 2015.

## SE POSITIONNER SUR LE CHAMP DE L'INTERMÉDIATION ENTRE BESOINS ET OFFRE DE FORMATION

Pour répondre à une demande croissante de la part des entreprises, Centre Inffo a développé pour la structure interne d'optimisation des achats de formation de GDF Suez, un outil numérique d'intermédiation entre l'offre de formation et le besoin des directeurs de ressources humaines. Cette plateforme permet d'intégrer l'offre de sessions de formation de différents prestataires et facilite ensuite le travail d'analyse et de sélection du responsable formation en entreprise.

Pour augmenter sa visibilité sur ce segment, Centre Inffo a organisé en novembre, en partenariat avec Training Orchestra, une première rencontre d'affaires entre offreurs et acheteurs de formation.

# PILOTER LA PERFORMANCE DE CENTRE INFFO

**L**a mission de Centre Inffo lui confère des responsabilités particulières. Une démarche « d'opérateur responsable » est une des pierres angulaires de son action. Elle permet d'identifier précisément la volonté soutenue, dans la longue durée, d'un pilotage de la performance, où la transparence vis-à-vis de ses commanditaires est aussi déterminante que l'usage optimal des ressources publiques.

## DES OUTILS DE PILOTAGE INTERNE RENFORCÉS POUR UNE PLUS GRANDE PERFORMANCE

Le renforcement du pilotage interne repose sur une hiérarchie impliquée et formée à tous les niveaux, des outils de conduite des projets et de la production, des moyens de suivi, de cartographie des processus, de cartographie des risques et d'élaboration des procédures de contrôle interne. C'est dans ce sens qu'ont été renforcées les réalisations internes en 2014, appuyées sur des actions de formation des salariés concernés.

## UNE CONDUITE DYNAMIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Garantir un sentiment d'appartenance des salariés au collectif de travail en veillant en permanence à la meilleure diffusion possible des informations au sein de l'association a été une préoccupation constante de la nouvelle direction en 2014, avec l'instauration de rencontres régulières avec l'ensemble du personnel consacrées aux projets et réalisations de l'association. Le dialogue social a été riche : finalisation d'un plan d'action et de prévention des risques psychosociaux, accompagnement du renouvellement des instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT). Les dispositifs « Complémentaire santé » et « Prévoyance invalidité » ont été renégociés, avec de nouveaux prestataires.



Pour préparer l'application de la loi du 5 mars 2014 sur l'entretien professionnel, une base de données sur les formations et évolutions salariales des salariés entre 2008 et 2013 a été créée, des fiches emploi ont été réalisées. Enfin, Centre Inffo a préparé pour 2015 la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des temps et de la base de données unique réglementaire (BDU).

**56 000** contacts commerciaux

56 000 contacts commerciaux

60 e-mailings de promotion

Facebook : 2 537 mentions « j'aime » la page

Twitter : 2 708 abonnés Centre Inffo, 1 200 abonnés Régions et formation, 1 000 abonnés à Europe et formation

73 articles dans la presse spécialisée et la PQR, dont 22 articles sur l'Université d'hiver

7 stands dans des salons et manifestations

## COMMUNIQUER ET COMMERCIALISER

La communication a été assurée en 2014 essentiellement autour des événements et produits de Centre Inffo : par exemple les événements autour de la réforme, *les Fiches pratiques* 2015, la nouvelle formule d'*Inffo Formation*. En 2015, la restructuration de cette fonction au sein de l'association devrait permettre de valoriser davantage l'image et les futures marques de Centre Inffo.

La stratégie de développement commercial a été soutenue en multipliant significativement les rendez-vous clients, en diversifiant les techniques de vente (ventes combinées de produits, réalisation de ventes « flash » pour les ouvrages et sessions de formation). Les sites de Centre Inffo sont utilisés comme supports de promotion (carrousel, bannières publicitaires) et les réseaux sociaux sont systématiquement mobilisés à des fins commerciales, en parallèle des informations d'actualité. *L'Agenda*, lettre commerciale bimensuelle de Centre Inffo, a été envoyé à 24 reprises à une moyenne de 56 000 destinataires.

Centre Inffo a assuré une présence avec stand sur sept salons nationaux à Paris en 2014 : Salon de la formation continue en mars, Semaine de l'insertion et de l'orientation du CIDJ (mars et octobre), 41<sup>e</sup> Colloque national de la formation continue universitaire, Journée portes ouvertes de l'éditeur EBSCO (juin).

## LE DÉPLOIEMENT DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PERFORMANCE DES OUTILS DE TRAVAIL

Depuis plusieurs années, Centre Inffo renouvelle les outils au cœur de ses processus de production et de gestion. L'évolution du système d'information documentaire a été entamée en 2014 avec l'implémentation d'un nouveau logiciel documentaire favorisant l'interopérabilité des bases de données internes et externes. Les migrations des principales données ont eu lieu en 2014 pour valoriser les productions documentaires (dossiers documentaires, bibliographies, webographies...) dans un nouveau portail documentaire en 2015.

De nouveaux outils de gestion commerciale (un CRM et un logiciel de gestion de l'organisme de formation) ont été choisis pour simplifier les modalités de traitement des opérations. Ils faciliteront en 2015 l'extraction de données commerciales exploitables pour accroître la fiabilité des actions de prospection et contribuer à l'amélioration du suivi clientèle.

## POUR SUIVRE LA DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Centre Inffo est une association socialement responsable. À cet effet, elle participe au mouvement contribuant au développement durable, sur les volets de l'environnement et de la responsabilité sociale. Il s'agit d'un engagement dans le moyen-long terme devant mobiliser toute l'organisation à tous les niveaux mais aussi les prestataires, et les modalités de relation aux usagers et aux clients.

Centre Inffo privilégie l'emploi du support numérique, aussi bien dans les traitements administratifs que les documents commerciaux, de communication ou les produits.

L'offre de formation repose de plus en plus sur l'utilisation, par les formateurs et les stagiaires, des outils pédagogiques et documentaires mis en ligne sur une plateforme pédagogique à distance de Centre Inffo.

Centre Inffo a axé essentiellement ses actions de court terme sur le pilier environnemental du développement durable. Pour autant, à travers sa contribution permanente aux politiques publiques de formation, notamment pour les personnes éloignées de l'emploi, Centre Inffo contribue d'ores et déjà aux volets sociaux et économiques du développement durable.



# ANNEXES

## Annexe 1

## TEXTES OFFICIELS

STATUTS RÉVISÉS À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2012

## Titre 1

**FORMATION – DÉNOMINATION –  
OBJET – SIÈGE – DURÉE**

## Article 1

Il est créé, sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, une association dite :  
Centre pour le développement de  
l'information sur la formation permanente  
(Centre Inffo).

## Article 2

L'association, placée sous la tutelle  
du ministre chargé de la Formation  
professionnelle continue, constitue  
l'échelon national de l'information et de  
la documentation dans le domaine de la  
formation professionnelle continue.

## Article 3

L'association a pour missions dans  
le cadre des politiques publiques en  
matière d'orientation et de formation  
professionnelle tant nationales  
que territoriales, européennes et  
internationales :

1. d'élaborer, de capitaliser et de diffuser  
l'information et la documentation  
d'intérêt national, à destination plus  
particulièrement des pouvoirs publics  
et des partenaires sociaux. Cette  
mission est réalisée en liaison avec les  
dispositifs régionaux d'information ;
2. de développer et de diffuser des  
supports d'information, de formation  
et de documentation à destination  
de l'ensemble des acteurs et  
des bénéficiaires de la formation  
professionnelle ;
3. d'assurer la mise en place d'un  
système d'information sur l'offre de  
formation comportant l'ensemble des  
informations nécessaires pour rendre  
opérationnelle la prescription en ligne ;
4. d'assurer la fonction de chef de projet  
de la maîtrise d'ouvrage du portail  
constituant l'accès dématérialisé  
internet du service public de  
l'orientation prévu par l'article L.6111-4  
du Code du travail, ainsi que sa maîtrise  
d'œuvre.

## Article 4

Le siège de l'association est fixé :  
4, avenue du Stade-de-France  
93200 Saint-Denis-La Plaine. Il peut  
être transféré en tout autre endroit par  
décision du Conseil d'administration.

## Article 5

La durée de l'association est illimitée.

## Titre 2

**COMPOSITION – ADMISSION –  
DÉMISSION – RADIATION**

## Article 6

L'association se compose de membres  
titulaires et de membres correspondants.

Les **membres titulaires** sont répartis en  
quatre collèges, composés chacun de six  
membres.

- a) Un collège des employeurs, composé  
de représentants d'organisations  
nationales représentatives  
d'employeurs, nommés sur proposition  
de ces dernières.
- b) Un collège des salariés, composé  
de représentants d'organisations  
syndicales nationales représentatives  
de salariés, nommés sur proposition de  
ces dernières.
- c) Un collège des pouvoirs publics,  
composé de représentants de  
l'administration, nommés sur  
proposition des ministres intéressés, à  
raison de :
  - un représentant du ministère chargé  
de la Formation professionnelle ;
  - un représentant du ministère chargé  
de l'Agriculture ;
  - un représentant du ministère chargé  
de l'Éducation nationale ;
  - un représentant du ministère chargé  
de l'Industrie ;
  - deux représentants des Régions.
- d) Un collège des personnes qualifiées,  
composé de personnalités nommées  
en fonction de leur compétence.

Les membres titulaires sont nommés par  
arrêté du ministre chargé de la Formation  
professionnelle.

Dans les collèges a), b) et c), des  
**membres suppléants**, en nombre égal à  
celui des titulaires, peuvent être désignés  
dans les mêmes conditions qu'eux.

L'assemblée générale peut désigner, à  
la majorité simple, sur proposition du  
conseil d'administration, des **membres  
correspondants**, personnes physiques  
ou morales, en raison de l'intérêt qu'elles  
portent à l'objet de l'association. Leur  
nombre est limité à 6.

## Article 7

La qualité de membre de l'association se  
perd :

- par décès ;
- par démission ;
- par retrait du mandat que le membre  
détenait.

Cessent en outre de faire partie de  
l'association les membres correspondants  
dont la radiation a été prononcée par le  
conseil d'administration, l'intéressé ayant  
été entendu, et ratifiée par l'assemblée  
générale ordinaire.

## Titre 3

**DIRECTION – ADMINISTRATION**

## Article 8

L'association est dirigée par un  
conseil d'administration composé des  
représentants des membres titulaires et  
des personnalités qualifiées.

Les membres appartenant au collège des  
pouvoirs publics sont nommés pour la  
durée des fonctions au titre desquelles ils  
ont été désignés.

Les membres des organisations  
professionnelles et syndicales définies  
à l'article 6 a) et b) sont désignés par  
l'organisation qu'ils représentent.

Le mandat des administrateurs est de  
trois ans. Il est renouvelable.

En cas d'absence ou d'empêchement  
des membres titulaires, les membres  
suppléants désignés par l'organisation  
qu'ils représentent les remplacent de plein  
droit dans l'exercice de leur mandat.

Le mandat des membres correspondants  
vient à expiration à l'échéance de celui  
des membres titulaires des collèges a),  
b) et c) définis à l'article 6. Ils peuvent  
être appelés, en fonction des questions  
prévues à l'ordre du jour, à siéger au  
conseil d'administration avec voix  
consultative.

Deux représentants du comité d'entreprise  
siègent au conseil d'administration avec  
voix consultative.

Les fonctions de membre du conseil  
d'administration et de membre du bureau  
sont gratuites.

## Article 9

Le conseil d'administration élit parmi ses  
membres un président, à bulletin secret,  
au scrutin majoritaire à deux tours.

La présence des deux tiers au moins des

membres titulaires, ou à défaut, de leurs suppléants, est nécessaire. En cas de partage des voix, l'élection est prononcée au bénéfice de l'âge.

Lors de la séance d'installation du conseil d'administration, au début d'un mandat, cette élection se déroule sous la présidence du doyen d'âge.

#### Article 9 bis

Il est constitué au sein du conseil un bureau qui a pour tâche d'aider le président à préparer les réunions du conseil d'administration et de s'assurer de la bonne exécution de ses décisions entre les sessions.

Le bureau est composé de :

- 4 représentants pour le collège des syndicats de salariés ;
- 4 représentants pour le collège des employeurs ;
- 2 représentants pour le collège des Pouvoirs publics : un de l'État et un des Régions ;
- 1 représentant pour le collège des personnalités qualifiées.

Le commissaire du Gouvernement et le Contrôleur d'État assistent au Bureau avec voix consultative.

Chacun des collègues désigne, à bulletin secret, ses représentants suivant la règle du scrutin majoritaire à deux tours. En cas de partage des voix, la désignation est prononcée au bénéfice de l'âge.

Le conseil d'administration répartit entre les membres du bureau, sur proposition du Président, les fonctions suivantes, à savoir :

- 4 vice-présidents ;
- 1 secrétaire ;
- 1 secrétaire-adjoint ;
- 1 trésorier ;
- 1 trésorier-adjoint.

Les réunions du bureau sont convoquées et présidées par le président.

#### Article 10 :

Le Conseil d'administration définit et contrôle la politique de l'association. Il délibère à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Sont soumis à l'approbation du conseil d'administration :

- les programmes et projets d'action y afférents ;
- les rapports d'exécution ;
- le budget ;
- le règlement intérieur du conseil d'administration.

Il peut instituer toutes commissions spécialisées chargées d'étudier et de rapporter devant lui toutes questions relatives à l'objet de l'association. Il peut également entendre toute personne dont il juge la présence utile sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut attribuer l'honorariat à un membre du conseil au terme de son mandat en raison de sa contribution éminente au développement de l'activité du Centre Inffo.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

#### Article 11

Le président veille à l'exécution des décisions du conseil d'administration et au fonctionnement régulier de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il peut se faire suppléer par un membre du bureau pour un ou plusieurs objets déterminés, avec l'approbation du conseil d'administration.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au directeur de l'association.

#### Article 12

Le directeur de l'association est nommé par le conseil d'administration. L'emploi peut être occupé par un fonctionnaire civil, placé en position de détachement. Dans ce cas, il appartient au conseil d'administration de fixer le montant et l'évolution de ses émoluments annuels, dans le respect et les limites compatibles avec les dispositions législatives et réglementaires applicables à son statut d'agent public.

Le directeur, désigné conformément aux dispositions du décret n° 76-203 du 1<sup>er</sup> mars 1976, modifié par le décret n° 2003-479 du 4 juin 2003, assure la direction permanente des services de l'association et exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le président.

Sous réserve de l'approbation du président, le directeur peut déléguer sa signature, pour nécessité de service, à titre temporaire ou permanent.

Le directeur siège de droit au conseil d'administration et au bureau, avec voix consultative.

#### Article 13 :

Le commissaire du gouvernement placé auprès de l'association est nommé par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle. Il assiste au conseil d'administration avec voix consultative. En cas d'empêchement, il peut se faire représenter par un fonctionnaire placé sous son autorité.

Les délibérations du conseil d'administration sont transmises par son président au commissaire du gouvernement. Elles sont exécutoires de plein droit si le commissaire du gouvernement n'y fait pas opposition dans les dix jours qui suivent la réception des délibérations.

S'il forme opposition, le commissaire du gouvernement en réfère immédiatement au ministre chargé de la Formation professionnelle, qui doit se prononcer dans un délai d'un mois. À défaut de décision notifiée dans ce délai, la délibération est exécutoire.

#### Article 14

Le personnel de l'association comprend :

- des salariés à durée déterminée ;
- des salariés à durée indéterminée.

Des fonctionnaires peuvent être détachés auprès de l'association afin d'y assurer

des fonctions de directeur, de chef de département ou de service, ou de chargé d'études dans la limite maximum de trois emplois.

Les règles applicables au personnel de l'association sont approuvées par le ministre de l'Économie et des Finances.

#### Titre 4

### RESSOURCES – CONTRÔLE FINANCIER

#### Article 15

Les ressources de l'association se composent :

- des subventions qui peuvent lui être accordées par les pouvoirs publics. S'agissant de l'État, dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs signé entre l'association et le ministre chargé de la Formation professionnelle, des crédits prélevés sur le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, liés à la réalisation de ces objectifs, sont mis à la disposition de l'association après examen préalable du programme annuel d'activités ;
- des contributions éventuelles provenant d'organisations professionnelles ou syndicales et des Régions ;
- de la rémunération des prestations de services, de ressources propres et toutes recettes autorisées par la loi.

#### Article 16 :

L'association est soumise au contrôle économique et financier de l'État dans les conditions prévues par le décret n° 55-773 du 26 mai 1955 modifié.

#### Titre 5

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

#### Article 17

L'association se réunit en assemblée générale ordinaire, au moins une fois par an, sur convocation du président, quinze jours au moins avant la date fixée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Cette assemblée se compose des membres titulaires et des membres correspondants, ces derniers y ayant voix consultative.

#### Article 18

L'assemblée générale ordinaire approuve les comptes qui lui sont présentés par le conseil d'administration et qui ont été arrêtés préalablement par le bureau.

Ne peuvent être traitées lors de l'assemblée générale que les questions portées à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, la présence ou la représentation des deux tiers au moins des membres titulaires ou, à défaut, de leurs suppléants, étant nécessaire pour la validité de leurs délibérations. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Si le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration convoquera une nouvelle assemblée générale dans un délai de quinze jours au moins et de deux mois au plus et les délibérations de celle-ci seront valables quel que soit le nombre des membres présents.

**Article 19**

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres titulaires inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les formalités prévues par l'article 18.

**Titre 6****MODIFICATION DES STATUTS – DISSOLUTION – LIQUIDATION****Article 20**

Les présents statuts pourront être modifiés, sur proposition du conseil d'administration, par la majorité des deux tiers des membres titulaires ou, à défaut, de leurs suppléants,

présents à l'assemblée générale convoquée extraordinairement.

**Article 21**

La dissolution de l'association ne pourra être prononcée, sur proposition du conseil d'administration, que par l'assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Pour délibérer valablement, cette assemblée devra réunir les deux tiers au moins des membres titulaires de l'association, et la dissolution ne pourra être décidée qu'à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés.

À défaut d'assemblée générale habilitée

à statuer à cet effet, la dissolution de l'association pourra être prononcée par le ministre chargé de la Formation professionnelle.

**Article 22**

En cas de dissolution, la liquidation et la dévolution des biens seront assurées par le président de l'association, conformément aux conditions fixées soit par l'assemblée générale et avec l'assentiment du ministre chargé de la Formation professionnelle, soit par ce dernier, dans le cas où la dissolution serait prononcée par lui.

Le président du conseil d'administration,  
Louis-Charles VIOSSAT

## DÉCRET N° 76-203 DU 1<sup>ER</sup> MARS 1976 relatif au Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente - Version consolidée au 19 mai 2015

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 68-302 du 2 avril 1968 relatif à l'information pour la productivité des entreprises ;

Vu le décret du 21 décembre 1968 approuvant les statuts du centre national d'information pour la productivité des entreprises,

**Article 1**

L'association prévue par le décret n° 68-302 du 2 avril 1968 prendra le nom de Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente.

**Article 2**

Modifié par Décret n°2011-1773 du 5 décembre 2011 - art. 1

Le centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (centre INFFO), placé sous la tutelle du ministre chargé de la formation professionnelle continue, constitue l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de la formation professionnelle continue.

Il a pour missions dans le cadre des politiques publiques en la matière tant nationale qu'européennes ou territoriales :

1° D'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation d'intérêt national, à destination plus particulièrement des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Cette mission est réalisée en liaison avec les dispositifs régionaux d'information ;

2° De développer et de diffuser des supports d'information, de formation et de documentation à destination de l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle ;

3° D'assurer la fonction de chef de projet de la maîtrise d'ouvrage du portail constituant l'accès dématérialisé internet du service public de l'orientation prévu par l'article L. 6111-4 du code du travail ainsi que sa maîtrise d'œuvre.

**Article 3**

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 2 JORF 6 juin 2003

Le conseil d'administration est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle.

**Article 4**

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 3 JORF 6 juin 2003

Le directeur de l'association est nommé par le conseil d'administration. L'emploi peut être occupé par un fonctionnaire civil, placé en position de détachement. Dans

ce cas, il appartient au conseil d'administration de fixer le montant et l'évolution de ses émoluments annuels, dans le respect et les limites compatibles avec les dispositions législatives et réglementaires applicables à son statut d'agent public.

**Article 5**

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 4 JORF 6 juin 2003

Dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs signé entre le centre pour le développement de l'information sur la formation permanente et le ministre chargé de la formation professionnelle, des crédits prélevés sur le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, liés à la réalisation de ces objectifs, sont mis à la disposition du centre, après examen préalable du programme annuel d'activités.

**Article 6**

Modifié par Décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 49

L'association est soumise au contrôle budgétaire de l'État dans les conditions prévues par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Le commissaire du Gouvernement placé auprès du centre est nommé par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle. Il assiste au conseil d'administration avec voix consultative. En cas d'empêchement, il peut se faire représenter par un fonctionnaire placé sous son autorité.

**Article 7**

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 6 JORF 6 juin 2003

Les délibérations du conseil d'administration sont transmises par son président au commissaire du Gouvernement. Elles sont exécutoires de plein droit si le commissaire du Gouvernement n'y a pas fait opposition dans les dix jours qui suivent la réception des délibérations.

S'il forme opposition, le commissaire du Gouvernement en réfère immédiatement au ministre chargé de la formation professionnelle, qui doit se prononcer dans un délai d'un mois. A défaut de décision notifiée dans ce délai, la délibération est exécutoire.

**Article 8**

Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment celles du décret n° 68-302 du 2 avril 1968.

**Article 9**

Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Par le Premier ministre :

JACQUES CHIRAC.

Le ministre de l'économie et des finances, JEAN-PIERRE FOURCADE.

## Annexe 2

## PARTENARIATS INSTITUTIONNELS DE CENTRE INFO FORMALISÉS PAR VOIE DE CONVENTION

Centre Inffo attache une importance toute particulière au développement de partenariats pour optimiser ses missions. Les accords-cadres de partenariat détaillés ci-dessous sont fondés sur le principe de gratuité et d'échanges de service. Ils ne comportent pas de clauses financières (hormis la convention signée en 1996 avec l'InterCarif-Oref).

Les conventions-cadres sont complétées par des programmes de travail annuels détaillant les activités prévues.

Partenaire signataire	Objet principal de la convention	Année de signature
<b>Conventions en vigueur</b>		
Agence Erasmus + France Éducation Formation	Coopération pour le programme Euroguidance	2014
ARF - Association des Régions de France	Accord-cadre pour optimiser la complémentarité des ressources entre acteurs régionaux et Centre Inffo	2005
GARF - Groupement des acteurs et responsables de formation	Coopération et développement d'initiatives conjointes	2014
CNAM	Coopération et développement d'initiatives conjointes	2010
Cité des métiers Paris	Présence hebdomadaire de collaborateurs de Centre Inffo sur le pôle « Trouver sa formation » pour orienter le grand public	2007
InterCarif-Oref	Coopération technique (+ clauses financières)	1996
<b>Conventions en cours de négociation (décembre 2014)</b>		
Unifformation	Contribution au portail Orientation pour tous et échange réciproque de données	
Armée de Terre	Convention de partenariat concernant la sensibilisation, l'orientation et l'information des jeunes sur les débouchés professionnels proposés par l'armée de terre.	2013
Worldskills - COFOM	Soutien presse de la candidature française pour l'organisation des Worldskills 2019 à Paris	
Comité mondial des apprentissages	Soutien presse et participation et au 4 <sup>e</sup> Forum mondial des apprentissages (Paris, février 2015)	
Biennale de l'éducation	Soutien presse et participation à la Biennale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles (Paris, juillet 2015)	
<b>Conventions à négocier/renouveler en 2015 (programme prévisionnel)</b>		
CNEFOP	Accord-cadre de coopération et d'assistance technique, qui fera suite à la convention signée avec le CNFPTLV en 2013	
Armée de Terre	Convention à renouveler en 2015	
Réseau Carif-Oref	Usage des données fournies par les Carif-Oref pour diffusion sur les outils nationaux portés par Centre Inffo (dont portail Orientation pour tous)	

## Annexe 3

## PARUTIONS DE LA PRESSE D'ACTUALITÉ EN 2014

## Le Quotidien de la formation

Lettre numérique quotidienne  
(cinq jours par semaine)



Chaque numéro est diffusé sur la messagerie des abonnés le matin à sept heures.

Tous les articles de la lettre sont accessibles aux abonnés avec mot de passe sur le site [www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)

Parutions 2014 : 220 numéros (2083 à 2303).

## La lettre de la FOAD

Lettre numérique gratuite mensuelle réalisée à partir d'une sélection d'articles du *Quotidien de la formation* et de *L'Info Formation*.

Parutions 2014 : 11 numéros (73-84) adressés à 5 308 abonnés gratuits.



Lettre numérique gratuite mensuelle sur l'orientation, en partenariat avec l'Onisep.

Parutions 2014 : 11 numéros (31 à 41) adressés à 3 600 abonnés gratuits.



## Info Formation

Bimensuel,  
vingt-deux numéros annuels.

Chaque numéro est diffusé aux abonnés par courrier tous les quinze jours.

Diffusé sur supports papier et numérique, il est accessible aux abonnés avec mot de passe sur le site

[www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)

Parutions 2014 : 22 numéros (847 à 868).

## Les thèmes des 11 dossiers de L'Info Formation parus en 2014

L'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013 -

Pour comprendre l'ampleur des changements

(7 p. n° 848 - 15-31 janvier 2014)

13<sup>e</sup> UHFP - Croissance, emploi et compétences :

quand la formation crée la valeur (13 p. n° 849 - 1<sup>er</sup>-15 février 2014)

Contrôle de la formation : mode d'emploi et cas pratiques

(13 p. n° 850 - 16-28 février 2014)

La formation des élus, pas obligatoire, mais indispensable

(11 p. n° 855 - 1<sup>er</sup>-14 mai 2014)

L'Europe de la formation tarde à voir le jour (7 p. n° 856 - 15-31 mai 2014)

Apprentissage ou emplois d'avenir : deux dispositifs en concurrence ?

(5 p. n° 857 - 1<sup>er</sup>-14 juin 2014)

Les Carif-Oref partagent leurs expériences (5 p. n° 860 - 1<sup>er</sup>-31 août 2014)

Apprentissage : la nouvelle donne (7 p. n° 861 - 1<sup>er</sup>-14 septembre 2014)

Le compte personnel de formation peut-il tenir ses promesses

(7 p. n° 862 - 15-30 septembre 2015)

## A la Une à partir du n° 867

Compte personnel de formation – Mise en œuvre imminente

(5 p. n° 867 - 1<sup>er</sup>-14 décembre 2014)

Le modèle français de formation professionnelle est-il exportable ?

(4 p. n° 868 - 15-31 décembre 2014)

## Les thèmes des 9 Focus de L'Info Formation parus en 2014

La formation professionnelle des « assistants sexuels » :

un binôme tabou ? (2 p. n° 847 - 1<sup>er</sup>-14 janvier 2014)

Une réforme « au service de l'entreprise » (3 p. n° 851 - 1<sup>er</sup>-14 mars 2014)

L'institut Montaigne, inspirateur de la réforme ? (2 p. n° 853 - 1<sup>er</sup>-14 avril 2014)

Les CQP, un dispositif garant d'employabilité (3 p. n° 854 - 15-30 avril 2014)

La réforme : l'heure de mettre fin aux routines (4 p. n° 858 - 15-30 juin 2014)

Métiers du « bien vieillir » : le marché est-il prêt à payer pour former ?

(2 p. n° 859 - 1<sup>er</sup>-31 juillet 2014)

Les acteurs du bilan de compétences entendent accompagner

la réforme de la formation (2 p. n° 863 - 1<sup>er</sup>-14 octobre)

Erasmus +, pour apprendre dans d'autres pays de l'Union européenne

(2 p. n° 864 - 15-31 octobre 2014)

Les 40 ans des Gréta célébrés sous le signe du compte personnel

de formation (2 p. n° 865 - 1<sup>er</sup>-14 novembre 2014)

## Annexe 4

Ces bases sont actualisées en continu  
et accessibles sur les sites thématiques  
de Centre Inffo

## PRINCIPALES BASES DE DONNÉES DE CENTRE INFFO EN ACCÈS LIBRE EN 2014

BASES DE DONNÉES ET COMMENTAIRES		CONSULTABLE À L'ADRESSE
Annuaire des acteurs de la formation	5 700 adresses	<a href="http://ressources-de-la-formation.fr/">http://ressources-de-la-formation.fr/</a>
Base bibliographique	41 581 notices, dont : 12 465 notices d'ouvrages 29 116 notices de revues plus de 8 000 articles issus de la revue bimestrielle <i>Actualité de la formation permanente</i> (depuis 1972) et du bimensuel <i>Inffo Flash</i> (depuis 1976) devenu <i>Inffo Formation</i> (en juin 2009)	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr/Base-bibliographique.html">http://www.ressources-de-la-formation.fr/ Base-bibliographique.html</a>
Accords de branche	4 422 notices Textes en vigueur, accords étendus ou non, dont la « Base des accords de branche CPNFP » (1 732 notices)	<a href="http://opac.ressources-de-la-formation.fr:669/base%20CPNFP">http://opac.ressources-de-la-formation.fr:669/ base CPNFP</a> : <a href="http://www4.centre-inffo.fr/v2/cpnfp/recherche.phtml">http://www4.centre-inffo.fr/v2/cpnfp/ recherche.phtml</a>
CQP - Certificats de qualification professionnelle	1 115 CQP en vigueur + archives	Accès de cette base par le portail Orientation pour tous depuis février 2014
FAR Formation et apprentissage en régions	490 aides régionales 168 outils contractuels 490 aides régionales, 26 contrats de projets, 17 délibérations sur les SPRF, 28 CPRDFP, 25 PRDF, 22 contrats d'objectifs territoriaux, 22 contrats d'objectifs et de moyens sur l'apprentissage (COMAP) 2005-2010, 25 COMAP 2011-2015, 3 conventions Régions-partenaires sociaux	<a href="http://www.regions-et-formation.fr/spip.php?article6055">http://www.regions-et-formation.fr/spip.php?article6055</a>
Certifications dans le champ des métiers de la formation	355 certifications Diplômes et titres	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr/Certifications-des-metiers-de-la.html">http://www.ressources-de-la-formation.fr/ Certifications-des-metiers-de-la.html</a>
Organismes concourant à la professionnalisation des acteurs de la formation	1 200 organismes	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr/Organismes-de-formation-metiers-de.html">http://www.ressources-de-la-formation.fr/ Organismes-de-formation-metiers-de.html</a>
Ressources pédagogiques multimédias	2 560 produits 10 225 pages consultées 1 808 recherches effectuées	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr/Selection-thematique-des-produits.html">http://www.ressources-de-la-formation.fr/ Selection-thematique-des-produits.html</a>
Sites internet sur la formation	87 (nouvelle base de données 2014-2015)	

au 15.12.2014

## Annexe 5

## SITES INTERNET CRÉÉS ET/OU GÉRÉS PAR CENTRE INFO EN 2014

### LES SITES THÉMATIQUES DE CENTRE INFO

Centre Inffo	<a href="http://www.centre-info.fr">www.centre-info.fr</a>
Boutique en ligne	<a href="http://boutique.centre-info.fr">boutique.centre-info.fr</a>
Droit de la formation	<a href="http://www.droit-de-la-formation.fr">www.droit-de-la-formation.fr</a>
Actualité de la formation	<a href="http://www.actualite-de-la-formation.fr">www.actualite-de-la-formation.fr</a>
Pratiques de la formation	<a href="http://www.pratiques-de-la-formation.fr">www.pratiques-de-la-formation.fr</a>
ReferNet France	<a href="http://www.centre-info.fr/refernet/">www.centre-info.fr/refernet/</a>
Europe et formation	<a href="http://www.europe-et-formation.eu">www.europe-et-formation.eu</a>
La loi du 5 mars 2014	<a href="http://www.loi-formation.fr">www.loi-formation.fr</a>
Régions et formation	<a href="http://www.regions-et-formation.fr">www.regions-et-formation.fr</a>
Ressources de la formation	<a href="http://www.ressources-de-la-formation.fr">www.ressources-de-la-formation.fr</a>

### OUTILS ET PRODUITS NUMÉRIQUES

Sur la réforme	<a href="http://www.loi-formation.fr">www.loi-formation.fr</a>
Plein phare sur le DIF	<a href="http://dif.centre-info.fr">dif.centre-info.fr</a>
Formacode	<a href="http://formacode.centre-info.fr">formacode.centre-info.fr</a>
Orientactuel - La lettre de l'orientation	<a href="http://orientactuel.centre-info.fr">orientactuel.centre-info.fr</a>

### SITES COLLABORATIFS ET PÉDAGOGIQUES EN ACCÈS RÉSERVÉ À DES GROUPES D'USAGERS

Espace collaboratif de Centre Inffo	<a href="http://www.centre-info.net">www.centre-info.net</a>
Webdoc intranet Centre Inffo	<a href="http://www.centre-info.fr/webdoc">www.centre-info.fr/webdoc</a>
Webdoc intranet Centre Inffo marchés publics	<a href="http://www.centre-info.fr/webdoc/marches">www.centre-info.fr/webdoc/marches</a>
Espace numérique des administrateurs	<a href="http://www.centre-info.net/ena">www.centre-info.net/ena</a>

### Centre Inffo

#### sur les réseaux sociaux et sites de partage

Facebook	pages Centre Inffo + 1 page colloque Euroguidance + 1 page ReferNet France + 1 page Orientation pour tous
Twitter	4 comptes Centre Inffo : Centre Inffo, Ressources, Régions et Europe (sites thématiques) + 1 compte ReferNet France + 1 compte Orientation pour tous
Google +	1 page Centre Inffo + 1 page Orientation pour tous
LinkedIn	1 page Centre Inffo + 1 page Orientation pour tous (sites thématiques) + 1 compte ReferNet
Viadeo	1 page Centre Inffo
YouTube	la vidéothèque des événements de Centre Inffo <a href="http://www.youtube.com/user/centreinfo">www.youtube.com/user/centreinfo</a>
Flickr	la photothèque de Centre Inffo <a href="http://www.flickr.com/photos/centreinfo">www.flickr.com/photos/centreinfo</a>

### SITES ASSOCIÉS

Portail orientation-pour-tous	<a href="http://www.orientation-pour-tous.fr">www.orientation-pour-tous.fr</a>
Portail VAE	<a href="http://www.vae.gouv.fr">www.vae.gouv.fr</a>

### SITES DE PARTENAIRE

CNEFOP/CNFPTLV	<a href="http://www.cnefop.gouv.fr">www.cnefop.gouv.fr</a>
----------------	--

### Visites des principaux sites thématiques en 2014

	Portail Orientation	Centre Inffo	Pratiques	Droit	Actualités	Europe	Régions	Ressources
Janvier	440 175	45 187	14 586	16 074	15 912	2 179	2 800	4 853
Février	402 356	39 681	13 653	15 650	15 775	1 774	2 477	4 689
Mars	388 199	21 765	13 276	15 434	14 839	1 765	2 287	4 134
Avril	364 718	18 461	12 867	13 454	15 004	1 678	2 244	3 863
Mai	363 924	15 480	15 973	15 487	12 805	2 012	2 231	4 028
Juin	330 789	16 854	18 634	17 983	16 168	2 047	2 606	4 694
Juillet	319 942	16 569	15 583	17 575	14 239	1 923	2 406	4 151
Août	275 247	11 906	12 869	13 059	5 288	1 556	1 649	3 023
Septembre	490 453	19 575	21 718	24 772	12 314	2 306	2 895	5 722
Octobre	497 453	20 128	23 820	24 066	11 977	2 666	2 929	6 652
Novembre	498 427	16 966	23 956	21 440	10 596	2 672	2 454	5 630
Décembre	416 521	15 817	16 450	17 809	10 316	2 332	2 423	6 018

### Visiteurs uniques des principaux sites thématiques en 2014

	Portail Orientation	Centre Inffo	Pratiques	Droit	Actualités	Europe	Régions	Ressources
Janvier	383 602	36 108	12 861	13 660	8 823	1 774	2 434	4 387
Février	350 699	28 927	12 097	13 460	8 749	1 592	2 170	4 155
Mars	337 097	7 467	12 097	13 119	8 749	1 483	1 966	3 647
Avril	316 611	6 579	11 380	11 531	8 407	1 154	1 922	3 433
Mai	316 806	5 849	14 135	13 347	7 568	1 397	1 905	3 641
Juin	287 799	5 531	16 485	15 788	8 627	1 084	2 250	4 106
Juillet	275 369	5 375	13 757	15 215	8 107	1 274	2 106	3 689
Août	238 368	4 562	11 445	11 474	4 144	1 382	1 429	2 726
Septembre	422 032	7 721	19 331	21 363	4 559	2 067	2 558	5 167
Octobre	424 693	8 169	20 924	20 772	4 572	2 404	2 616	5 845
Novembre	425 077	6 937	20 964	18 737	4 111	2 363	2 224	5 052
Décembre	357 278	6 238	14 608	15 475	4 163	2 063	2 163	5 334

### Nombre de pages vues sur les principaux sites thématiques en 2014

	Portail Orientation	Centre Inffo	Pratiques	Droit	Actualités	Europe	Régions	Ressources
Janvier	1 327 595	102 094	31 668	39 297	46 547	2 985	6 727	10 033
Février	1 211 207	112 293	29 213	35 964	45 738	2 703	5 408	9 432
Mars	1 136 094	49 147	28 058	36 067	40 142	2 352	5 142	8 345
Avril	1 031 336	42 188	25 941	28 318	40 628	1 836	5 141	7 809
Mai	1 023 712	36 177	30 426	33 561	34 225	2 268	4 993	8 204
Juin	938 011	37 901	34 068	33 046	47 268	1 715	6 016	9 427
Juillet	926 627	37 891	31 404	33 858	39 933	2 027	4 999	8 305
Août	805 129	29 213	24 027	25 950	12 809	2 735	3 678	5 904
Septembre	1 446 159	44 705	39 764	50 715	45 498	3 738	6 467	10 864
Octobre	1 458 198	44 177	43 163	46 744	39 588	4 301	6 242	14 067
Septembre	1 448 741	38 573	41 975	40 595	33 639	4 496	5 024	10 438
Octobre	1 171 345	37 142	28 462	33 199	31 719	3 795	5 302	11 138

## LES PRINCIPAUX SITES THÉMATIQUES DE CENTRE INFFO

### Centre Inffo

Ce site a vocation à être le portail d'entrée de tous les autres sites thématiques de Centre Inffo. Il présente les missions de Centre Inffo, ses produits et services et sa boutique en ligne.

[www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr)

### Droit de la formation

Ce site rassemble tout le contenu relatif au droit de la formation.

En accès libre, on y trouve d'abondantes informations sur les droits et dispositifs de formation, l'annuaire des acteurs de la formation, l'accès aux sources juridiques : textes législatifs et réglementaires, circulaires, accords, jurisprudence, questions parlementaires, le blog de la réforme, des outils (modèles de conventions notamment).

Sur abonnement, on accède au contenu des **Fiches pratiques** (actualisé en continu) et à ses services associés (questions du mois, synthèses, alertes, etc.).

[www.droit-de-la-formation.fr](http://www.droit-de-la-formation.fr)

### Actualité de la formation

Support privilégié de la production journalistique de Centre Inffo, ce site accueille sur abonnement payant *Le Quotidien* et *Inffo Formation* dans leur version numérique. *Inffo Formation* ainsi que les dossiers sont accessibles en ligne dès que leur version papier est disponible. L'ensemble des actualités (articles, dossiers, archives du *Quotidien*, de *L'Inffo Formation* et d'*Inffo Flash*) y est capitalisé. Les titres d'articles sont en accès libre, mais la consultation de l'article entier n'est possible que sur abonnement.

[www.actualite-de-la-formation.fr](http://www.actualite-de-la-formation.fr)

### Lol-formation

Exclusivement dédié à la réforme de la formation et à la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, ce nouveau site a été préparé en 2013 pour mise en ligne en janvier 2014. En accès libre, il permet à tout internaute, professionnel de la formation, juriste ou non juriste, de prendre facilement connaissance de la réforme en temps réel. On y trouve une version consolidée des textes modifiés ainsi que les articles (notamment du Code du travail) modifiés par la loi. Ils sont reconstitués pour une lecture aisée. On peut y suivre toutes les étapes de la réforme : du projet de loi à la loi publiée au *Journal officiel*, les versions successives du projet de loi amendées par les députés et les sénateurs, l'affichage des différences entre le texte initial et la version publiée au *Journal officiel*. Pour faciliter la lecture de la loi, le site donne accès au texte de la loi au format PDF ou en version interactive et propose une recherche par l'exposé des motifs ou par son sommaire détaillé et thématisé.

[www.loi-formation.fr](http://www.loi-formation.fr)

### les pratiques de la formation

Ce site d'observation, d'analyse et d'échange des pratiques de formation s'adresse aux professionnels. Il est organisé en approches thématiques et a pour ambition :

- de croiser les approches théoriques, les outils, dispositifs et conseils méthodologiques ;
- de proposer des exemples de mise en œuvre ;
- d'encourager les institutions à partager les expériences innovantes et leurs « bonnes pratiques ».

Centre Inffo offre ainsi une meilleure visibilité de son expertise et de son savoir-faire en matière d'ingénierie, en relation avec l'ensemble de sa production.

[www.pratiques-de-formation.fr](http://www.pratiques-de-formation.fr)

## Ressources de la formation

Refonte du site en 2015.

Mis en ligne en 2011, ce portail documentaire de la formation rassemble les contenus de l'ancienne rubrique « Espace documentaire » du site [www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr) : bases de données bibliographiques, produits multimédias, rapports, etc. De nouvelles rubriques seront proposées : actualités sur l'information-documentation, dossiers documentaires, webographies et bibliographies, notes de lecture, répertoires thématiques de sites, information sur de nouveaux sites, forum destiné aux professionnels de l'information-documentation, accès aux bases de données spécialisées de Centre Inffo.

[www.ressources-de-la-formation.fr](http://www.ressources-de-la-formation.fr)

## Régions & formation

Mis en ligne en 2012, ce site (issu de l'ancienne rubrique « Dans les régions » du site [www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr)) facilite l'appréhension des politiques et actions régionales par tous, notamment grâce à une ligne éditoriale qui privilégie une approche thématique. On y trouve une description de la formation et de l'orientation dans chacune des 26 régions, les informations et actualités régionales, en lien avec les Régions et Carif-Oref, ainsi que la base de données Formation et apprentissage en régions (FAR) qui intègre près de 500 aides régionales, les contrats de projets, les CPRDFP, les contrats d'objectifs territoriaux et contrats d'objectifs et de moyens sur l'apprentissage...

[www.regions-et-formation.fr](http://www.regions-et-formation.fr)

## Europe et formation

Mis en ligne en 2011, ce site (issu de l'ancienne rubrique « En Europe » du site [www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr)) donne les clés de lecture de la formation hors de nos frontières : informations sur les politiques et pratiques de l'Europe, de l'Union pour la Méditerranée, et de la Francophonie. On y trouve notamment une description détaillée des systèmes de formation dans chacun des 26 autres États membres de l'Union européenne et des trois autres pays membres de l'Espace économique européen.

[www.europe-et-formation.eu](http://www.europe-et-formation.eu)



Le Réseau européen ReferNet (animé par le Cedefop) permet des comparaisons entre les systèmes de formation professionnelle des 28 États membres plus l'Islande et la Norvège. Centre Inffo est à la tête du consortium français ReferNet France, la branche française du réseau de référence et d'expertise.

Ce site, développé par Centre Inffo en langue française, donne accès aux publications et aux bases de données du Cedefop, à celles du réseau ReferNet France sur les politiques et dispositifs de formation en France. Il propose des informations sur les événements les plus divers dans les domaines de la formation et de l'enseignement professionnels, et de toute forme d'apprentissage dans l'Union européenne, en s'appuyant sur l'expertise d'institutions nationales clés.

[www.centre-inffo.fr/refernet](http://www.centre-inffo.fr/refernet)

## Annexe 6

# LE PORTAIL ORIENTATION POUR TOUS

### UN PROJET PARTENARIAL UNIQUE

Le portail [www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr) est un projet partenarial unique dont les commanditaires sont l'État, les Régions et les partenaires sociaux.

Chef de projet de la maîtrise d'ouvrage, Centre Inffo en assure aussi la maîtrise d'œuvre.

Le 6 décembre 2011, le portail est mis en ligne en même temps que le lancement de la plateforme téléphonique lors d'une conférence de presse de la ministre chargée de la Formation professionnelle, en présence du DIO et des partenaires sociaux.

Il prend le relais du portail [www.orientation-formation.fr](http://www.orientation-formation.fr) commandité et financé par l'État, les Régions et les partenaires sociaux et mis en ligne en juin 2006 et dont Centre Inffo assurait la maîtrise d'œuvre.

### OBJECTIFS AU SERVICE DU GRAND PUBLIC

Garantir à toute personne, quels que soient son âge, son statut ou son lieu de résidence l'accès à :

- une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ;
- une orientation vers les structures susceptibles de lui apporter les informations et les conseils nécessaires à sa bonne orientation professionnelle et, notamment, vers les structures labellisées au sens de la loi de novembre 2009.

### 800 PAGES DE DISPOSITIFS DE FORMATION

- 800 pages fournies par Centre Inffo dont :
- 80 fiches de dispositifs juridiques créées et harmonisées en 2011 selon une charte rédactionnelle commune ;
- 400 fiches actualisées sur les accords de branche (contrat et période de professionnalisation et droit individuel à la formation-DIF, propres à chaque branche professionnelle).

## 2 987 fiches métiers

**570** fiches métiers de l'Onisep

**531** fiches métiers de Pôle emploi (Rome)

**1205** fiches métiers de vingt-deux branches professionnelles

**120** fiches métiers de l'artisanat (UPA)

**39** fiches emplois de l'armée de terre

**236** fiches métiers de la fonction publique de l'État

**50** fiches métiers de la santé

**236** fiches métiers de la fonction publique territoriale

### UNE OFFRE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

- 234 047 actions de formation ;
- une base de données sur les certificats de qualification professionnelle (CQP) mise en œuvre par les branches professionnelles a été réalisée par Centre Inffo. Validée par les branches, elle est en ligne depuis janvier 2014 (1 115 CQP).

Cette base de données intègre également les CQP inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Elle permettra à l'internaute de trouver pour chaque CQP (certificat de qualification professionnelle) :

- l'intitulé du CQP et l'autorité responsable ;
- le référentiel d'emploi ou de compétences ;
- le secteur d'activité ou les types d'emplois accessibles par le détenteur du CQP ;
- les modalités d'accès à la certification ;
- les modalités d'évaluation ;
- un contact au niveau de la branche.

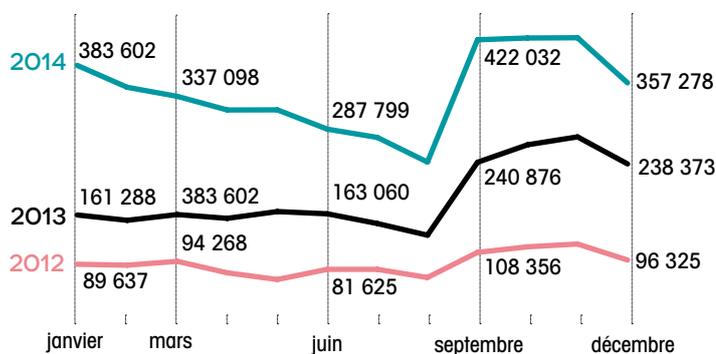
## QUELQUES CHIFFRES

2 987	Fiches métiers
253 212	Formations initiales et continues
49 483	Établissements
4 569	Lieux d'orientation

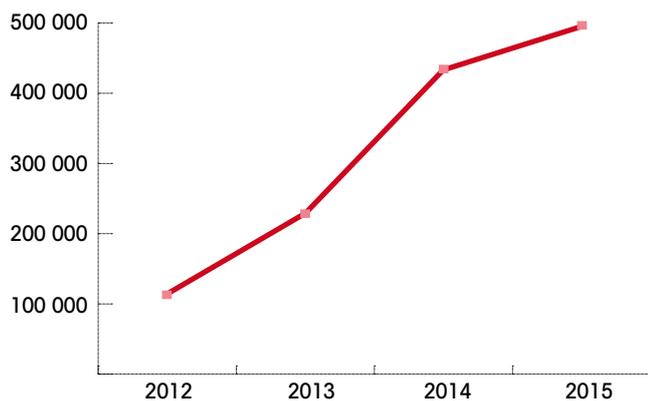
## STATISTIQUES

	Utilisateurs	Utilisateurs par jour (moy.)	Sessions	Pages vues	
2011					
2012	1 085 020	2 972	1 310 817	6 949 257	+108 %
2013	2 148 747	5 886	2 593 352	9 819 533	+85 %
2014	3 866 857	10 594	4 788 204	13 924 154	

## UTILISATEURS (PROGRESSION ANNUELLE)



## UTILISATEURS (MOYENNE ANNUELLE)



## FICHES MÉTIERS

### 33 filières présentes

	fiches métiers
Agriculture	95
Ameublement	51
Armée de terre	39
Artisanat - Alimentation	15
Artisanat - Bâtiment	23
Artisanat - Fabrication, maintenance et réparation	41
Artisanat - Production et services	30
Artisanat - Services à la personne	11
Assurance	15
Banque	24
Bâtiment	30
Chimie	45
Commerce interentreprises	17
Entreprises du médicament	104
Étude et conseil	32
Filière alimentaire	84
Hôtellerie-restauration	34
Industries des papiers et cartons	23
Industries technologiques	155
Informatique	36
Matériaux pour la construction et l'industrie	22
Métiers de la presse	45
Plasturgie	22
Propreté	13
Services de l'automobile	45
Télécommunications	111
Textile - Métiers du textile	35
Textile - Métiers de la chaussure	32
Textile - Métiers de la couture	23
Textile - Métiers de l'habillement	33
Textile - Métiers des cuirs et peaux	23
Textile - Métiers de l'entretien textile	16
Transport et logistique	24
Travaux publics	23
Union du grand commerce de centre ville	24
<b>Total</b>	<b>1 395</b>

### Les trois fonctions publiques

	fiches métiers
Fonction publique de l'État	236
Fonction publique territoriale	236
Métiers de la santé	50
<b>Total</b>	<b>522</b>

## UNE CONDUITE PARTENARIALE DE PROJET

Centre Inffo, en tant que maître d'œuvre du portail OPT, a pris l'initiative de mettre en place un comité éditorial.

### Missions du comité

La tâche du comité est de garantir la fiabilité et l'actualité des informations contenues dans le portail Orientation pour tous et de veiller à la pertinence et à l'actualité des données. C'est aussi une instance qui est force de proposition pour l'animation, la performance et l'évolution du site.

### Composition du comité

- Branches professionnelles : propreté, industries technologiques, ameublement, chimie, bâtiment, travaux publics, assurances, médicament, automobile, numérique, plasturgie, habillement.
- Confédérations professionnelles : Medef, UPA.
- Réseau Carif-Oref (Carif-Oref de Centre, Paca, Ile-de-France, Bretagne, Poitou-Charentes).
- Organismes publics et opérateurs de l'orientation : ministère de l'Enseignement, Pôle emploi, Onisep, DILA, CNCP, CNEFOP.
- Opcva : Uniformation.

**Périodicité** : une fois tous les deux mois en moyenne.

## 33 BRANCHES PRÉSENTES SUR LE PORTAIL

Trente-trois branches sont présentes sur le portail (dont cinq sont représentées par l'UPA et six par Textile-Habillement): Assurance - Ameublement - Services de l'automobile - Bâtiment - Banque - Matériaux pour la construction et l'industrie - Commerce interentreprises - Chimie - Études et conseil - Hôtellerie-restauration - Informatique - Industries alimentaires - Industries des papiers et cartons - Entreprises du médicament - Industries technologiques - Plasturgie - Métiers de la presse - Propreté - Télécommunications - Industries textiles (chaussure, couture, cuirs et peaux, entretien textile, habillement, textile) - Transport-Logistique - Travaux publics.

Les métiers de la fonction publique de l'État (236 fiches métiers) et de la santé (50 fiches métiers) sont intégrés, ainsi que les liens avec les métiers de la fonction publique

territoriale.

## 26 RÉGIONS PRÉSENTES SUR LE PORTAIL

Toutes les régions sont présentes sur le portail orientation-formation. La mise en place du flux unique d'information à partir de leurs bases de données fluidifie le transfert de données sur l'offre de formation.

## LA PROMOTION DU PORTAIL

Pour être connu des publics concernés, le portail nécessite que soient menées régulièrement des campagnes de communication. Une campagne est programmée en ce sens.

## RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook	<a href="http://www.facebook.com/orientationpourtous">http://www.facebook.com/orientationpourtous</a>
Twitter	<a href="http://twitter.com/opt_orientation">http://twitter.com/opt_orientation</a>
YouTube	<a href="http://www.youtube.com/user/orientationpourtous">http://www.youtube.com/user/orientationpourtous</a>
Page Google+	<a href="https://plus.google.com/+Orientation-pour-tousFr/">https://plus.google.com/+Orientation-pour-tousFr/</a>
Page LinkedIn et Pinterest	

## Annexe 7

## LISTE DES SIGLES

AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
ARF	Association des Régions de France
CARIF	Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation
CCREFP	Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (remplacé en 2014 par le CREFOP)
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CEN	Centre européen de normalisation
CEP	Conseil en évolution professionnelle
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle
CNEFOP	Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (a succédé en 2014 au CNFPTLV)
CPNFP	Comité paritaire national pour la formation professionnelle (remplacé en 2014 par le COPANEF)
CNFPTLV	Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (remplacé en 2014 par le CNEFOP)
COPANEF	Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (a succédé en 2014 au CPNFP)
COPAREF	Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation (a succédé en 2014 à la COPIRE)
COPIRE	Commission paritaire interprofessionnelle régionale pour l'emploi (remplacée en 2014 par le COPAREF)
CPF	Compte personnel de formation
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (a succédé en 2014 au CCREFP)
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
FOAD	Formation ouverte et à distance
FPSP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
ISO	International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
OREF	Observatoire régional emploi-formation
RCO	Réseau des Carif-Oref
RGAA	Référentiel général d'accessibilité pour les administrations
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles

## Annexe 8

# SOMMAIRE PROJET D'ACTIVITÉ 2015

---

Préambule	p. 4
Plan d'action 2015 à l'issue du séminaire du conseil d'administration du 16 octobre 2014	p. 7
Centre Inffo, opérateur de l'État investi d'une mission de service public	p. 8
La gouvernance de Centre Inffo	p. 10
Les enjeux collectifs des évolutions actuelles : mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 et reconfiguration des Régions	p. 12
Accroître la notoriété et la visibilité de Centre Inffo	p. 16
Consolider le partenariat avec les instances et les acteurs régionaux	p. 18
Centre Inffo, correspondant de l'Europe	p. 20
Porter à l'international les valeurs et l'expertise du système de formation français	p. 21
Rationaliser et optimiser l'offre de service existante	p. 22
Investir de nouveaux champs d'action pour faire évoluer l'offre de service de Centre Inffo	p. 26
Piloter la performance de Centre Inffo	p. 28
<b>ANNEXES</b>	
Textes officiels de Centre Inffo	p. 32
Partenariats institutionnels de Centre Inffo formalisés par voie de convention	p. 35
Parutions de la presse d'actualité	p. 36
Principales bases de données de Centre Inffo en accès libre	p. 37
Sites internet créés et/ou gérés par Centre Inffo	p. 38
Le portail Orientation pour tous	p. 42
L'offre de formation au catalogue 2014-2015	p. 45

## Annexe 9

# RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE BUREAU DU 5 MAI 2015 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2015

### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport moral qui lui a été présenté sur l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des documents financiers qui lui ont été présentés sur l'activité de l'association au cours de l'exercice et lu le rapport du commissaire aux comptes, approuve sans aucune réserve les comptes et le bilan clos le 31 décembre 2014.

### TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du résultat comptable de l'exercice 2014 qui s'élève à :

**42 869,99 €**

Elle autorise les prélèvements sur les réserves suivantes (au total : 205 509,00 €) :

95 434,00 € par reprise sur réserve « Projet immobilier Saint-Denis »

55 343,00 € par reprise sur réserve « Informatique & multimédia »

227,00 € par reprise sur réserve « Atelier reprographie »

24 340,00 € par reprise sur réserve « Étude panorama de la presse »

1 577,00 € par reprise sur réserve « Opérations marketing »

24 760,00 € par reprise sur réserve « Bâtiment »

3 828,00 € par reprise sur réserve « Étude charte graphique ».

Après utilisation des réserves, le montant à réaffecter pour l'exercice 2014 s'élève à :

**248 378,99 €**

### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire autorise l'abondement des réserves selon la répartition suivante (au total : 223 872,00 €) :

152 833,00 € sur la réserve « Informatique & multimédia »

9 322,00 € sur la réserve « Atelier reprographie »

23 297,00 € sur la réserve « Opérations marketing »

24 991,00 € sur la réserve « Bâtiment »

7 399,00 € sur la réserve « Développement d'actions vers les Régions »

6 030,00 € sur la réserve « Lancement de nouveaux produits ».

### SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le solde en report à nouveau soit 24 506,99 €. Après affectation, le report à nouveau présentera un solde créditeur de :

**290 322,44 €**







**CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATION  
SUR LA FORMATION PERMANENTE**

**4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex  
Tél. : 01 55 93 91 91 - Fax : 01 55 93 17 28 - [www.centre-info.fr](http://www.centre-info.fr)**